

COMPAGNIE MAROCAINE

Société anonyme au capital de 1.120.000 euros
Siège social : 4, rue de Sèze, 75009 Paris
RCS 784 364 150 Paris

DOCUMENT DE REFERENCE



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 8 avril 2015, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Les exemplaires du document de référence sont disponibles sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.compagnie-marocaine.com)

En application de l'article 28 du règlement (CE) N° 809-2004 de la commission, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence:

- les comptes sociaux de COMPAGNIE MAROCAINE relatifs à exercices 2012 établis selon les normes comptables françaises, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes correspondants, qui figurent respectivement pages 30 à 44 et 45 du document de référence 2012 enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 février 2014 sous le numéro D.14-0088.
- les comptes sociaux de COMPAGNIE MAROCAINE relatifs à exercices 2011 établis selon les normes comptables françaises, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes correspondants, qui figurent respectivement pages 30 à 44 et 45 du document de référence 2011 enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 décembre 2012 sous le numéro D.12-1080.

TABLE DES MATIERES

1	PERSONNES RESPONSABLES	5
1.1	Responsable du document de référence	5
1.2	Attestation de la personne responsable	5
1.3	Responsable de l'information	5
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	6
2.1	Commissaires aux comptes titulaires	6
2.2	Commissaires aux Comptes suppléants.....	6
2.3	Honoraires des Commissaires aux comptes	6
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	7
4	LES FACTEURS DE RISQUES	8
4.1	Risques liés à l'activité	8
4.1.1	Risques liés à la succursale implantée au Maroc.....	8
4.1.2	Risques liés à l'activité de gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières	8
4.2	Risques liés à l'organisation de la Société	8
4.3	Risques juridiques.....	8
4.3.1	Risques liés à la propriété intellectuelle.....	8
4.3.2	Faits exceptionnels et litiges	9
4.4	Risques financiers.....	9
4.4.1	Risque de taux	9
4.4.2	Risque de change	9
4.4.3	Risque « actions »	9
4.4.4	Risque de liquidité	9
4.5	Assurances	10
5	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE.....	10
5.1	Histoire et évolution de la Société	10
5.1.1	Dénomination sociale de la Société.....	10
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	10
5.1.3	Date de constitution et durée	10
5.1.4	Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités.....	10
5.1.5	Évènements marquants dans le développement de la société	10
5.2	Investissements.....	12
5.2.1	Principaux investissements réalisés	12
5.2.2	Investissements en cours	12
5.2.3	Investissements à venir	12
6	APERCU DES ACTIVITES	13
6.1	Principales activités	13
6.1.1	Présentation des opérations effectuées sur les exercices 2011, 2012 et 2013.....	13
6.1.2	Perspectives 2014.....	14
6.2	Principaux marchés.....	14
7	ORGANIGRAMME.....	15
8	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENT	15
8.1	Descriptif	15
8.2	Question environnementale	15
9	EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE	16
9.1	Examen de la situation financière et du résultat des exercices 2013, 2012 et 2011	16
9.1.1	Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012	16
9.1.2	Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011	17
9.2	Résultat d'exploitation	17
9.2.1	Facteurs internes importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation.....	17
9.2.2	Changement important dans les états financiers.....	17
9.2.3	Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement, ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'Émetteur	17
10	TRESORERIE ET CAPITAUX	18
10.1	Capitaux de l'émetteur	18
10.2	Commentaires sur les flux de trésorerie	18
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	18
10.4	Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux.....	18
10.5	Sources de financements attendues, nécessaires pour honorer les engagements.....	18
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES.....	18
12	TENDANCES	19

12.1	Principales tendances depuis la fin du dernier exercice.....	19
12.2	Tendance connue, incertitude, demande, d'engagement ou évènement raisonnablement susceptible d'influer sur les perspectives de la Société.....	19
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	19
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	
	20	
14.1	Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs	20
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	21
15	RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES.....	22
15.1	Rémunérations des administrateurs et dirigeants	22
15.2	Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants	23
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	24
16.1	Conseil d'administration et direction de la Société	24
16.2	Contrats entre les administrateurs et la Société	24
16.3	Comités d'audit et de rémunération	24
16.4	Gouvernement d'entreprise.....	24
16.5	Rapport du Président sur le contrôle interne – exercice clos le 31 décembre 2013.....	24
16.6	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration	
	26	
17	SALARIES	27
17.1	Nombre de salariés et répartition par fonction.....	27
17.2	Participations et stock options des administrateurs au 30 septembre 2014.....	27
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société.....	27
17.4	Contrats d'intéressement et de participation.....	27
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	28
18.1	Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2014.....	28
18.2	Droits de vote des principaux actionnaires	29
18.3	Contrôle de la Société	29
18.4	Accords pouvant entraîner un changement de contrôle	29
18.5	État des nantissements d'actions et d'actifs	29
19	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET OPERATIONS AVEC LES APPARENTES	29
20	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR.....	30
20.1	Informations financières historiques.....	30
20.1.1	Bilans aux 31 décembre 2013, 2012 et 2011.....	30
20.1.2	Comptes de résultat aux 31 décembre 2013, 2012 et 2011	31
20.1.3	Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.....	32
20.2	Informations financières pro forma	44
20.3	Etats financiers consolidés	44
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	45
20.5	Date des dernières informations financières.....	47
20.5.1	Comptes au 30 juin 2014	48
20.5.2	Déclaration des responsables de l'information semestrielle	56
20.5.3	Rapport des commissaires aux comptes sur l'information semestrielle 2014.....	56
	Période du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2014.....	56
20.6	Distribution de dividendes.....	57
20.7	Procédures judiciaires et d'arbitrage	57
20.8	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	57
	Les produits comparés des exercices 2012 et 2013 sont les suivants :.....	57
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	57
21.1	CAPITAL SOCIAL.....	57
21.1.1	Montant du capital social	57
21.1.2	Titres non représentatifs du capital	57
21.1.3	Acquisition par la Société de ses propres actions.....	57
21.1.4	Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital	57
21.1.5	Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital	58
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	58
21.1.7	Historique du capital social	58
21.1.8	Place de cotation	59
21.2	ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS	59
21.2.1	Objet social (art 3 des statuts).....	59
21.2.2	Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction.	59
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société.....	61
21.2.4	Modalités de modification des droits des actionnaires	62

21.2.5	Assemblées générales d'actionnaires.....	63
21.2.6	Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	63
21.2.7	Franchissements de seuils statutaires.....	63
21.2.8	Stipulations particulières régissant les modifications du capital.....	63
22	CONTRATS IMPORTANTS.....	63
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS	63
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	63
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	63
26	AUTRES INFORMATIONS	63

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Responsable du document de référence

Monsieur Jacques VITALIS, Président Directeur Général de COMPAGNIE MAROCAINE (ci-après «COMPAGNIE MAROCAINE » ou « la Société »).

1.2 Attestation de la personne responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. Cette lettre ne contient pas d'observation.

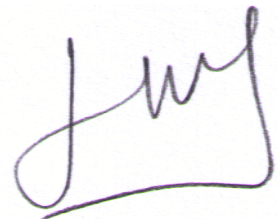
Les informations financières historiques pour l'exercice clos au 31 décembre 2013 présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux qui figure aux paragraphes 20.4 du présent document de référence.

Les informations financières historiques relatives à l'information semestrielle 2014 présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux qui figure aux paragraphes 20.5.3 du présent document de référence.

Les rapports des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et sur la situation semestrielle au 30 juin 2014 inclus dans le présent document de référence (respectivement page 45 et 56) ne contiennent pas d'observation. »

Fait à Paris, le 07 avril 2015

Jacques VITALIS
Président Directeur Général



1.3 Responsable de l'information

Jacques VITALIS
Président Directeur Général

Téléphone : 09 61 67 81 09
Email : compagnie.marocaine@wanadoo.fr
Site : www.compagnie-marocaine.com

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet FIGEREC représenté par M. Bruno FOURRIER

69 , rue Carnot – 92300 – Levallois Perret

Nommé par l'Assemblée Générale du 13 juin 2012 pour une durée de 6 ans expirant à l'occasion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

EXPONENS représenté par M. Pascal BOURHIS

(Ancienne dénomination sociale CEFRECO Audit)

20, rue Brunel - 75017 - Paris

Nommé par l'Assemblée Générale du 11 juin 2013 pour une durée de 6 ans expirant à l'occasion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

2.2 Commissaires aux Comptes suppléants

Monsieur Pierre-Louis de CAFFARELLI

69 , rue Carnot – 92300 – Levallois Perret

Nommé par l'Assemblée Générale du 13 juin 2012 pour une durée de 6 ans expirant à l'occasion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Monsieur Philippe KALVARISKY

15 Place de la Nation - 75011 - PARIS.

Renouvelé par l'Assemblée Générale du 11 juin 2013 pour une durée de 6 ans expirant à l'occasion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

2.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

En K€	FIGEREC				EXPONENS Audit			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Audit								
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	5,50	8,00	100%	100%	5,50	8,50	100%	100%
- Emetteur								
- Filiales intégrées globalement								
• Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Emetteur								
- Filiales intégrées globalement								
Sous-Total	5,50	8,00	100%	100%	5,50	8,50	100%	100%
Autres prestations le cas échéant								
* Juridique, fiscal, social								
* Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit)								
Sous-total								
TOTAL	5,50	8,00	100%	100%	5,50	8,50	100%	100%

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les principaux chiffres-clés, extraits des comptes sociaux, audités par les commissaires aux comptes, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Données annuelles en K€			Données semestrielles en K€		
	Déc. 2013	Déc. 2012	Déc. 2011	Juin 2014	Juin 2013	Juin 2012
Produits d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Résultat d'exploitation	- 81	-74	-83	-37	-49	-41
Produits financiers	49	54	47	27	21	28
Résultat financier	41	51	45	27	-3	26
Résultat courant	- 40	-22	-38	-10	-51	-16
Résultat exceptionnel	-13	-4	-1	1		
Résultat net	- 55	-32	-78	-11	-52	-18
Actif immobilisé net	31	33	35	30	32	34
Trésorerie France	1 194	1 226	1 253	1 160	1 206	1 232
Trésorerie Maroc (1)	999	1 004	78	1 008	973	792
Capitaux propres	2 196	2 251	2 283	2 185	2 199	2 265
Dettes financières LT	-	-	-	-	-	-
Total bilan	2 232	2 281	2 315	2 209	2 229	2 301
				-	-	-
Résultat net par action (€)	-0,24556	-0,14409	-0,34611	-0,04822	0,23108	-0,08134
Dividende net par action (€)	-	-	-	-	-	-
Dividende exceptionnel (€)	-	-	-	-	-	-

(1) Cf Paragraphe 4.1.1 - page 8

4 LES FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document de référence, y compris les risques décrits dans le présent chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société. Les risques présentés dans le présent chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent document de référence, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

La Société n'identifie pas à ce jour de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.

La Société a procédé à une revue de ses risques et elle considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

4.1 Risques liés à l'activité

4.1.1 Risques liés à la succursale implantée au Maroc

Historiquement les activités de la COMPAGNIE MAROCAINE se développaient principalement au Maroc via une succursale installée à Casablanca. Au cours des trois derniers exercices, l'activité principale de COMPAGNIE MAROCAINE a consisté en la gestion de son portefeuille de valeurs mobilières.

Au Maroc la présence de la Société est assurée par une succursale, gérée dans le respect des obligations légales et fiscales marocaines.

Au 30 juin 2014, la trésorerie de la succursale marocaine s'établissait à : 1.008 K€ soit 46,49 % de la trésorerie de COMPAGNIE MAROCAINE.

La trésorerie de la succursale qui est librement utilisable au Maroc, ne bénéficie pas du régime de convertibilité. Ces fonds ne pourront être transférés au siège qu'après :

- fermeture définitive de la succursale marocaine,
- paiement de tous les impôts dus au Maroc,
- ouverture au Maroc d'un « compte convertible à terme ».

Les sommes placées sur « des comptes convertible à terme » restent disponibles pour régler toute dépense en dirhams et pour effectuer au Maroc des placements et des opérations d'investissement.

Les sommes placées sur ces comptes sont transférables sur une période de quatre ans et ce, en quatre annuités égale de 25 % chacune. Le transfert de la premières annuités ne pouvant intervenir qu'un an à compter de la date d'inscription des fonds en compte.

4.1.2 Risques liés à l'activité de gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières

L'activité subsistante consiste pour COMPAGNIE MAROCAINE en la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Les risques liés à cette activité sont essentiellement des risques financiers présentés ci-dessous au paragraphe 4.4.

4.2 Risques liés à l'organisation de la Société

L'activité de la Société est assumée par le président Directeur Général, ce qui crée une dépendance de la Société à son égard. Cependant le Conseil d'administration tient régulièrement des réunions. De plus il comprend, au-delà du Président, plusieurs administrateurs qui ont les compétences pour prendre le cas échéant les décisions nécessaires à la bonne marche de l'entreprise en cas de défaillance du Président.

4.3 Risques juridiques

4.3.1 Risques liés à la propriété intellectuelle

La Société détient le nom de domaine suivant : www.compagnie-marocaine.com

A la date du présent document de référence la Société n'est pas exposée à un risque connu lié à la propriété intellectuelle.

4.3.2 Faits exceptionnels et litiges

A la date du présent document de référence la Société n'a connaissance d'aucun litige ou fait exceptionnel. (cf paragraphe 20.7 -page 57)

4.4 Risques financiers

4.4.1 Risque de taux

A la date du présent document de référence la Société n'a souscrit aucun emprunt.

TRESORERIE disponible (en K€)	Au 30 juin 2014		
	En France	Au Maroc (2)	Total
- Comptes à terme en (C.I.C)	1.150		1.150
- SICAV monétaires (Attijari Wafabank)		999	999
- Trésorerie disponible	10	9	19
TOTAL	1.160	1.008	2.168

(2) Cf Paragraphe 4.1.1 - page 8

4.4.2 Risque de change

La Société a une succursale installée à Casablanca. Au 30 juin 2014 la situation nette de cette dernière s'élevait à 11 650 794 dirhams.

La Société est donc exposée à un risque de change à ce titre. Elle n'a pas mis en place de politique de couverture de change.

Chaque année, le bénéfice net d'impôts de la succursale est transféré vers la France.

Au cours des trois derniers exercices pour 1 euro, le dirham a évolué comme suit :

30/06/2014 : 11,2420 dirhams

31/12/2013 : 11,2481 dirhams

31/12/2012 : 11,1604 dirhams

31/12/2011 : 11,1351 dirhams

30 juin 2014	Succursale
Actifs	1 049 K€
Passifs	12 K€
Position nette avant gestion	1 037 K€
Position hors bilan	0 K€
Position nette après gestion	1 037 K€

4.4.3 Risque « actions »

Compte tenu de la nature de ses placements (exclusivement en supports monétaires), la Société estime ne pas être confrontée à ce type de risque.

4.4.4 Risque de liquidité

Compte tenu de sa trésorerie nette positive de 2 168 K€ au 30 juin 2014, la Société estime ne pas être confrontée à ce jour, à un quelconque risque de liquidité.

La trésorerie est placée exclusivement sur des supports monétaires, qui sont pour la société sans risque d'évaluation et de liquidité.

A la date du présent document de référence la Société n'a mis en place, ni sollicité, aucune ligne de financement à court terme.

4.5 Assurances

La Société a souscrit une assurance multirisque pour le local professionnel occupé à Casablanca.

Le montant des primes d'assurance payées en 2013 est de 58 €.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas de risques significatifs non assurés.

5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Dénomination sociale de la Société

COMPAGNIE MAROCAINE

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

Société anonyme enregistrée auprès du RCS de Paris sous le N°784 364 150 le 25 novembre 1955.

5.1.3 Date de constitution et durée

La société a été constituée sous la forme de société anonyme, le 16 juin 1902. Initialement constituée pour une durée de 50 ans, celle-ci a été prorogée, par décision de l'AGE du 18 décembre 1941, jusqu'au 30 avril 2051, sauf dérogation ou dissolution anticipée.

5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société est une société anonyme à Conseil d'administration. La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L.225-1 et suivants du Code de Commerce.

Le siège social situé au 34, boulevard des Italiens – 75009 Paris a été, sur décision du conseil d'administration du 19 janvier 2015, transféré au 4, rue de Sèze - 75009 - Paris. La ratification de ce transfert sera soumise aux votes des actionnaires à prochaine Assemblée Générale ordinaire.

-Téléphone : 09 61 67 81 03 - Fax : 01 53 34 03 52

- Email : compagnie.marocaine@wanadoo.fr

5.1.5 Évènements marquants dans le développement de la société

1902 à 1912

Le 16 juin 1902 création de la société des Etablissements Gautsch, société anonyme française établie au Maroc (qui a pris le nom de COMPAGNIE MAROCAINE lors de l'assemblée du 18 décembre 1903), sous l'impulsion d'industriels français, pour développer des activités commerciales, industrielles et agricoles au Maroc. Une quinzaine d'actionnaires ont participé à la constitution de la Société. M. Eugène SCHNEIDER fut le premier Président du Conseil d'administration.

La société s'installa d'abord à Tanger puis à Fez ; elle ouvrit ensuite une agence à Rabat.

Parmi les premiers faits marquants de son histoire, on peut relever le rôle d'intermédiaire joué par la COMPAGNIE MAROCAINE pour l'obtention par le gouvernement marocain de son premier emprunt auprès de la France ainsi que sa participation dans les travaux maritimes à Casablanca et à Safi.

A partir de 1911, la Présidence est assurée par un représentant de la Banque de l'Union Parisienne (devenue Crédit du Nord).

COMPAGNIE MAROCAINE a été retenue comme adjudicataire des travaux de construction du port de Casablanca. Elle participa aussi à l'étude et à la construction d'une partie du réseau des Chemins de fer.

De 1912 à 1965

Dans cette période la Compagnie Marocaine a développé ses activités au Maroc dans de nombreux domaines : acquisition de propriétés rurales et mise en place de grandes exploitations agricoles et viticoles, importation de matériaux de construction, commercialisation de machines agricoles. La Société s'est constitué un réseau de filiales et de participations et a installé des agences dans un grand nombre de villes : Fez, Meknès, Port-Lyautey, Rabat, Marrakech, Safi, Oujda, Tanger, Casablanca.

En 1920 : Cotation des actions de la COMPAGNIE MAROCAINE à la Cote Officielle de la Bourse de Paris.

1965 Nationalisation par l'état marocain des propriétés agricoles de la COMPAGNIE MAROCAINE.

1974 Après promulgation des dahirs (décrets du Roi du Maroc) de marocanisation des 2 mars et 7 mai 1973 aujourd'hui abrogés, la COMPAGNIE MAROCAINE a participé à la constitution de deux sociétés de droit marocain dénommées Compagnie Marocaine Industrielle et Commerciale « COMICOM » et Compagnie Marocaine de production et d'Exportation « CMPE » par l'intermédiaire de sa succursale installée à Casablanca. En contrepartie de 50% du capital (en actions B) de ces sociétés la COMPAGNIE MAROCAINE apporta son fonds de commerce et la disposition des locaux industriels et commerciaux en contrat de bail. L'autre moitié du capital (actions de catégorie A) fut souscrite par des personnes morales et physiques marocaines dont le groupe SAFARI de M. KARIM LAMRANI.

Conformément à la législation du moment, les statuts de la COMICOM et de CMPE prévoyaient que :

- « les actions de catégorie A doivent appartenir à des personnes physiques de nationalité marocaine ou à des personnes morales réputées marocaines au sens des dahirs de 1973. »
- « le Conseil d'administration doit être constitué en majorité de personnes physiques propriétaires d'actions de catégorie A. »

A partir de 1974, la Société n'a plus la possibilité, du fait de la réglementation marocaine, de développer d'activité en dehors de structures de droit marocain. Subsistent alors les participations dans la société COMICOM dont l'activité est la commercialisation de machines agricoles et dans la société CMPE qui a une activité de fabrication de plâtre.

1976 à 1995

Importation de textiles en provenance du Maroc. Cette activité, devenue déficitaire, est arrêtée en 1995.

A partir de 1995

La COMPAGNIE MAROCAINE gère ses participations et son portefeuille de valeurs mobilières.

2001 Cession de CMPE

2005 – 2006 Les difficultés dans les relations avec la société COMICOM prennent une tournure conflictuelle à partir de l'assemblée générale annuelle de COMICOM du 17 juin 2005 interrompue par la Présidente de COMICOM. La COMICOM n'a plus de Commissaire aux Comptes et les comptes 2004 et 2005 ne sont pas approuvés par l'assemblée générale. COMPAGNIE MAROCAINE cède, après signature d'un protocole en septembre 2006, sa dernière participation au Maroc ainsi que les biens immobiliers loués à COMICOM et à la société CMPE.

2007 A l'issue de cette cession, les actifs de COMPAGNIE MAROCAINE sont à ce jour représentés par un appartement de 95 m² à Casablanca qui abrite le siège de la succursale et un portefeuille de valeurs mobilières composé essentiellement des SICAV monétaires.

2008 Compte tenu de l'importance de la trésorerie, d'un défaut d'opportunités réelles d'investissement et des risques liés à la crise financière actuelle, sur proposition du Conseil d'Administration l'Assemblée Générale du 04 décembre 2008 a décidé la distribution d'un dividende exceptionnel de 60 euros par action, soit un dividende global de 13.440.000 euros.

Ce dividende a été mis en paiement le 11 décembre 2008.

Après cette distribution, les capitaux propres de la société s'élevaient au 31 décembre 2008 à 4.737.964 euros contre 18.464.491 euros au 31 décembre 2007.

2009 Sur proposition du Conseil d'Administration l'Assemblée Générale du 10 décembre 2009 a décidé la distribution d'un dividende exceptionnel de 8 euros par action, soit un dividende global de 1.792.000 euros.

Ce dividende a été mis en paiement le 18 décembre 2009.

Après cette distribution, les capitaux propres de la société s'élèvent au 31 décembre 2009 à 2.527.604 euros contre 4.737.964 euros au 31 décembre 2008.

2010 – 2013 Pas d'événements marquants.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés

Depuis l'acquisition en 2006 d'un appartement à usage de bureaux, siège de la succursale au Maroc, pour un montant de 47,5 K€, aucun investissement significatif n'a été réalisé.

En €	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Incorporels	-	-	-
Corporels	-	-	-
Financiers	-	-	-
Total	-	-	-

5.2.2 Investissements en cours

Néant.

5.2.3 Investissements à venir

La Société ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs et pour lesquels les organes de direction de la Société ont pris des engagements fermes.

6 APERCU DES ACTIVITES

6.1 Principales activités

La COMPAGNIE MAROCAINE a été créée au début du XXème siècle, pour développer des activités commerciales, industrielles et agricoles au Maroc. A partir de 1974 le développement d'activités au Maroc ne pouvait se faire que par l'intermédiaire d'une structure locale détenue à 50% par des personnes physiques ou morales marocaines, avec un Conseil d'administration composé majoritairement d'administrateurs marocains. COMPAGNIE MAROCAINE est devenue progressivement une société holding gestionnaire de ses participations et de son portefeuille de valeurs mobilières.

Les difficultés rencontrées à partir de l'année 2004 avec la filiale COMICOM, société de droit marocain, spécialisée dans la commercialisation de machines agricoles, détenue à 49,99%, ont conduit la Société à se désengager complètement de cette société en cédant sa participation en septembre 2006.

A la date du présent document de référence, COMPAGNIE MAROCAINE ne détient plus de participation. Son activité actuelle concerne principalement la gestion de son portefeuille de valeurs mobilières.

6.1.1 Présentation des opérations effectuées sur les exercices 2011, 2011 et 2013

Sur ces exercices, la COMPAGNIE MAROCAINE a tiré l'essentiel de ses ressources des revenus de son portefeuille de valeurs mobilières.

1. Gestion de valeurs mobilières

Le portefeuille de placements qui représente l'essentiel des actifs de la Société est placé sur des supports monétaires.

Il a évolué comme suit :

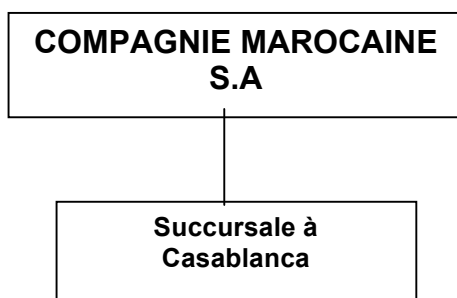
Au	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Montant	2.174 K€	2.158 K€	1.974 K€

La politique de gestion du portefeuille de placement est appliquée par le Président Directeur Général de la Société ; elle est décidée en Conseil d'administration. Toutes les options sont prises en concertation avec les administrateurs.

Le Président rend compte de sa gestion au Conseil d'administration.

2. Gestion des participations

L'organisation juridique et financière de COMPAGNIE MAROCAINE est la suivante :



COMPAGNIE MAROCAINE a une succursale installée à Casablanca qui gère les intérêts de la Société au Maroc.

A la date du présent document de référence la Société ne détient plus aucune participation.

3. Location des immeubles

Néant

6.1.2 Perspectives 2014

Sur l'exercice 2014 la trésorerie de la COMPAGNIE MAROCAINE devrait rester placée principalement sur des supports monétaires.

Les frais généraux devraient se situer en légère baisse par rapport ceux de l'exercice 2013.

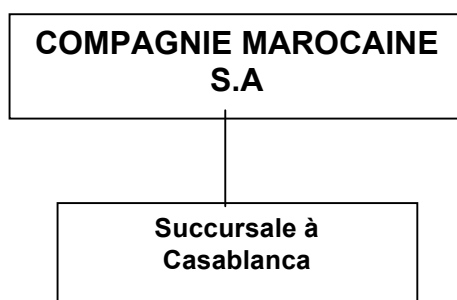
Le résultat de l'exercice 2014 devrait rester déficitaire, mais il dépendra largement du taux de change du dirham par rapport à l'euro.

6.2 Principaux marchés

Néant.

7 ORGANIGRAMME

La Société n'a plus aucune filiale en activité depuis septembre 2006. A la date du présent document de référence, COMPAGNIE MAROCAINE n'a plus qu'une succursale inscrite au registre du commerce de Casablanca sous le numéro 69.



La succursale installée à Casablanca est un établissement stable fiscalement indépendant dont les bénéfices imposés au Maroc sont rapatriés en France, sous déduction d'une taxe de 15%. Suivant la convention franco-marocaine ces bénéfices ne sont pas soumis à l'impôt en France ce qui permet d'éviter une double imposition.

8 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENT

8.1 Descriptif

Le siège social de la Société, situé dans les locaux d'une société de domiciliation : 34, boulevard des Italiens PARIS – 75009.

Le Conseil d'administration du 19 janvier 2015 a décidé de transférer le siège social au 4, rue de Sèze - 75009 - Paris.

La ratification de ce transfert sera soumise au vote des actionnaires à prochaine Assemblée Générale Ordinaire

La Société est propriétaire depuis le 24 novembre 2006 d'un appartement de 95 m², situé : Quartier de la gare, 117, boulevard Oujda – Casablanca (Maroc). La succursale y est domiciliée.

8.2 Question environnementale

Néant

9 EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE

9.1 Examen de la situation financière et du résultat des exercices 2013, 2012 et 2011

En K€	2013	2012	2011
Produits d'exploitation	-	-	-
Résultat d'exploitation	-81	-74	-83
Produits financiers	49	54	47
Résultat financier	41	51	45
Résultat courant	-40	-22	-38
Résultat exceptionnel	-13	-4	-1
Résultat net	-55	-32	-78
Actif immobilisé net	31	33	35
Capitaux propres	2 196	2 251	2 283
Dettes financières LT	-	-	-
Total bilan	2 232	2 281	2 315

La société tire l'essentiel de ses ressources du produit de ses placements

9.1.1 Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012

La société tire l'essentiel de ses ressources du produit de ses placements.

La trésorerie de la société est toujours gérée avec la plus grande prudence. Cela se traduit par le placement de nos avoirs sur des supports monétaires peu exposés mais d'un faible rendement.

Le conseil a décidé de transférer le bénéfice de l'exercice 2012 de la succursale marocaine. Cette opération a permis de transférer au siège la somme de 1.920 euros nette de la taxe sur les transferts.

Le résultat financier de la COMPAGNIE MAROCAINE ressort à 41.067 euros contre 51.204 euros en 2012 et s'analyse comme suit :

Les produits des placements qui s'élèvent à 48.957 euros contre 53.527 euros pour la même période de l'exercice précédent.

Les variations du cours du dirham par rapport à l'euro, ont été constatées en perte de change pour un montant de 7.959 euros contre 2.404 euros en 2012.

Après imputations de 80.991 euros de charges d'exploitation contre 73.508 euros pour la même période de l'exercice 2012, le résultat courant de l'exercice fait ressortir une perte de 39.924 euros contre une perte de 22.304 euros pour l'exercice 2012.

Les montants des salaires et des charges sociales, inclus dans les charges d'exploitation, s'élèvent respectivement à 16.800 euros et 7.791 euros contre 16.800 euros et 8.716 euros au titre de l'exercice précédent.

L'ancienneté d'un dégrèvement d'impôts de 12.755 euros obtenu en 2006, non remboursée à ce jour, nous a incité à constater, dans les comptes de la succursale marocaine, une provision de même montant. Cette provision constitue l'essentiel du résultat exceptionnel négatif de 12.806 euros.

Compte tenu des éléments ci-dessus et d'une charge d'impôt de 2.276 euros, dont 1.075 euros de taxe sur les transferts, les comptes de la COMPAGNIE MAROCAINE font finalement ressortir une perte de 55.005 euros contre une perte de 32.277 euros au 31 décembre 2012.

Les capitaux propres de la société s'élèvent au 31 décembre 2013 à 2.195.839 euros contre 2.250.845 euros au 31 décembre 2012. Ils sont répartis à concurrence de 1.165.472 euros en France et 1.030.367 euros au Maroc contre respectivement 1.210.702 euros et 1.040.143 euros en 2012. Soit 5,20 euros et 4,60 euros par actions contre 5,40 euros et 4,64 euros par action en 2012.

Au 31 décembre 2013, le total du bilan de la société s'élevait à 2.231.530 euros contre 2.281.469 euros pour l'exercice précédent.

9.1.2 Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011

La société tire l'essentiel de ses ressources du produit de ses placements.

La baisse des indices boursiers et les turbulences des marchés financiers nous ont incités à la plus grande prudence dans la gestion de notre trésorerie. Cela se traduit par le placement de nos avoirs sur des supports monétaires peu exposés mais d'un faible rendement.

Le conseil a décidé de transférer le bénéfice de l'exercice 2011 de la succursale. Cette opération a permis de transférer au siège la somme de 7.640 euros nette de la taxe sur les transferts.

Le résultat financier de la COMPAGNIE MAROCAINE ressort à 51.204 euros contre 44.699 euros en 2011 et s'analyse comme suit :

Les produits des placements qui s'élèvent à 53.527 euros contre 46.878 euros pour la même période de l'exercice précédent.

Les variations du cours du dirham par rapport à l'euro, ont été constatées en perte de change pour un montant de 2.404 euros alors qu'en 2011 ces variations s'étaient traduites par une charge de 1.517 euros.

Après imputations de 73.508 euros de charges d'exploitation contre 82.807 euros pour la même période de l'exercice 2011, le résultat courant de l'exercice fait ressortir une perte de 22.304 euros contre une perte de 38.108 euros pour l'exercice 2011.

Les montants des salaires et des charges sociales, inclus dans les charges d'exploitation, s'élèvent respectivement à 16.800 euros et 8.716 euros contre 16.800 euros et 8.524 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, d'un résultat exceptionnel négatif de 3.671 euros et d'une charge d'impôt de 6.302 euros, dont 326 euros de taxe sur les transferts, les comptes de la COMPAGNIE MAROCAINE font finalement ressortir une perte de 32.277 euros contre une perte de 77.529 euros au 31 décembre 2011.

Les capitaux propres de la société s'élèvent au 31 décembre 2012 à 2.250.845 euros contre 2.283.122 euros au 31 décembre 2011. Ils sont répartis à concurrence de 1.210.702 euros en France et 1.040.143 euros au Maroc contre respectivement 1.234.781 euros et 1.048.341 euros en 2011. Soit 5,40 euros et 4,64 euros par actions contre 5,51 euros et 4,68 euros par action en 2011.

Au 31 décembre 2012, le total du bilan de la société s'élevait à 2.281.469 euros contre 2.315.066 euros pour l'exercice précédent.

9.2 Résultat d'exploitation

9.2.1 Facteurs internes importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation

Néant.

9.2.2 Changement important dans les états financiers

Néant.

9.2.3 Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement, ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'Émetteur

Néant.

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 Capitaux de l'émetteur

Les capitaux propres de la Société s'établissent à 2.195.839 € au 31 décembre 2013 contre 2.250.845 € au 31 décembre 2012 et 2.283.122 € au 31 décembre 2011.

Cette baisse de capitaux propres résulte de l'affectation des résultats déficitaires des exercices 2011, 2012 et 2013,

Le bénéfice de la succursale de l'exercices 2013 est en cours de transfert, celui de l'exercice 2012 a été transféré en France.

Au cours de l'exercice 2011, les réserves règlementées constituées à la succursale, qui étaient converties à leur cours historique ont été reclassées au même cours dans les comptes du siège. La contre valeur de ces réserves, d'un montant de 331 610 euros net de taxe sur les transferts d'un montant de 35 584 euros, a été transférée sur les comptes du siège en mai 2011.

10.2 Commentaires sur les flux de trésorerie

(en K€)	2013	2012	2011
Flux net de trésorerie généré par l'activité	- 37	195	- 83
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		1	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement			
VARIATION DE TRESORERIE	- 37	196	- 83
TRESORERIE A LA CLOTURE	2 193	2 230	2 034

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement.

A ce jour, COMPAGNIE MAROCAINE ne dispose d'aucun endettement financier.

10.4 Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction en France et au Maroc portant sur l'utilisation de ses capitaux propres par la Société, ormis ce qui est dit au paragraphe 4.1.1 .

10.5 Sources de financements attendues, nécessaires pour honorer les engagements

En raison de sa trésorerie actuelle et de ses capitaux propres, la Société n'a besoin d'aucune source de financement externe pour honorer ses engagements souscrits à ce jour.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES

Néant.

12 TENDANCES

12.1 Principales tendances depuis la fin du dernier exercice

Depuis la dernière clôture au 31 décembre 2013, COMPAGNIE MAROCAINE a poursuivi l'activité de gestion de son portefeuille de placement essentiellement investi en supports monétaires.

Pour les comptes et l'activité du premier semestre 2014 se reporter aux paragraphes 20.5.1.

Aucun évènement significatif ou susceptible d'avoir une incidence sur la situation financière de la Société n'est intervenu au cours de cette période.

12.2 Tendances connues, incertitudes, demandes, d'engagement ou évènements raisonnablement susceptibles d'influer sur les perspectives de la Société

Néant.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Le résultat de l'exercice 2014 devrait rester déficitaire.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1 Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

Nom	Mandat et fonction dans la Société	Date de 1ère nomination	Date de fin de mandat	Adresse professionnelle
Jacques VITALIS 4, rue de Sèze 75009 - Paris	Président Directeur Général	28-avr-88	AG qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2018	siège social
Henri DARU 4, rue de Sèze 75009 - Paris	Administrateur	20-avr-00	AG qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2018	siège social
Hedwige de ROFFIGNAC 14, rue Versigny 75018 - Paris	Administrateur	16-oct-00	AG qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2015	siège social
COPAGES SAS* représentée par Lorenza VITALIS 4, rue de Sèze 75009 - Paris	Administrateur	27-avr-79	AG qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2014	siège social

* COPAGES SAS est contrôlée par la société civile COVIMAR, qui est elle-même contrôlée par M. Jacques VITALIS.

Il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun lien familial à l'exception de :

- Melle. Lorenza VITALIS : fille de M. Jacques VITALIS.
- M. Henri DARU : beau-frère de Mme Hedwige de ROFFIGNAC.

Personnes concernées : Monsieur Jacques VITALIS, SAS Copages

La société COPAGES contrôlée par Monsieur Jacques VITALIS, est administrateur de COMPAGNIE MAROCAINE .

Le conseil d'administration a autorisé, le 18 novembre 2013, une convention de prestations d'assistance et de services (mise à disposition de locaux et assistance administrative et comptable) entre la COMPAGNIE MAROCAINE et la SAS Copages. Signée le 6 décembre 2013, cette convention qui a pris effet le 1^{er} janvier 2014 prévoit une rémunération forfaitaire annuelle de 14.400 €. (Cf paragraphe 15-1 -page 22)

A la connaissance de la Société et à la date du présent document de référence :

- aucun administrateur n'a fait l'objet de condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins;
- aucun administrateur n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq derniers exercices au moins;
- aucun administrateur n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins ; et
- aucun administrateur n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins.

Autres mandats exercés, ou ayant été exercés, par les administrateurs

Nom	Autres mandats en cours	Autres mandats ayant été exercés au cours des 5 derniers exercices mais qui ne sont plus exercés à ce jour
Jacques VITALIS	Administrateur : COPAGES SAS Gérant : COVIMAR (SC) Gérant : ACV Europe (SARL)	Président : COPAGES SAS
Henri DARU		Néant
Hedwige de ROFFIGNAC	Gérante : Ateliers Versigny	Néant
COPAGES SAS représentée par Lorenza VITALIS	Administrateur : COPAGES SAS	Néant

Expertise et expérience des membres du conseil d'administration

Jacques VITALIS 4, rue de Sèze 75009 - Paris	1981- 1998 : Gérant Sarl SOVENTER 1988 - 2013 : Président COPAGES depuis 1988 : Président Directeur-général COMPAGNIE MAROCAINE
Henri DARU 4, rue de Sèze 75009 - Paris	1993 – 1997 : Membre du directoire d'UAP international 1998 : Retraite jusqu'en 2008 : Membre du conseil de surveillance de l'IDI
Hedwige de ROFFIGNAC 14, rue Versigny 75018 - Paris	Depuis 2002 : Gérante Ateliers de Versigny
Lorenza VITALIS représentant COPAGES SAS 6, rue de Sèze 75009 - Paris	Etudiante en droit

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale

A la connaissance de la Société et à la date du présent document de référence :

- il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les membres des organes de direction et d'administration de la Société à l'égard de cette dernière ;
- il n'existe aucun contrat ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre des organes de direction ou d'administration de la Société a été nommé en cette qualité ;
- les règles concernant les restrictions ou interdictions des organes de direction et d'administration de la Société sur des opérations sur les titres de la Société, pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques, sont celles prévues par la loi.

15 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

Lors de sa réunion du 04 décembre 2008 le Conseil d'Administration a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 06 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de société cotées.

Le Conseil d'Administration a exprimé son adhésion à ces recommandations.

15.1 Rémunérations des administrateurs et dirigeants

Il n'existe pas de dispositifs de stock-options, d'actions gratuites ou autres au profit des mandataires sociaux.

Au titre des exercices clos les 31 décembre 2013, 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011, les rémunérations brutes versées aux membres du conseil d'administration ont été les suivantes :

Exercice 2013

Noms	Rémunération brute totale	Partie Fixe	Partie variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Régime complémentaire de retraite
Jacques VITALIS	16 800 €	16 800 €	néant	néant	2 584 €	néant
Henri DARU	Néant	Néant	néant	néant	1 292 €	néant
Hedwige de ROFFIGNAC	néant	Néant	néant	néant	1 292 €	néant
COPAGES S.A.S	néant	Néant	néant	néant	1 292 €	néant

Exercice 2012

Noms	Rémunération brute totale	Partie Fixe	Partie variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Régime complémentaire de retraite
Jacques VITALIS	16 800 €	16 800 €	néant	néant	2 584 €	néant
Henri DARU	Néant	Néant	néant	néant	1 292 €	néant
Hedwige de ROFFIGNAC	néant	Néant	néant	néant	1 292 €	néant
COPAGES S.A.S	néant	Néant	néant	néant	1 292 €	néant

Exercice 2011

Noms	Rémunération brute totale	Partie Fixe	Partie variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Régime complémentaire de retraite
Jacques VITALIS	16 800 €	16 800 €	néant	néant	2 332 €	néant
Henri DARU	Néant	Néant	néant	néant	1 167 €	néant
Guy MALVOISIN	néant	Néant	néant	néant	1 167 €	néant
Hedwige de ROFFIGNAC	néant	Néant	néant	néant	1 167 €	néant
COPAGES S.A.S	néant	Néant	néant	néant	1 167 €	néant

Monsieur Jacques VITALIS, a informé le conseil qu'il fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le conseil d'administration du 18 novembre 2013, tout en maintenant Monsieur Jacques VITALIS dans ses fonctions de Président directeur général, a décidé de supprimer sa rémunération à compter du 1^{er} janvier 2014 et de conclure avec la SAS COPAGES, une convention de prestation d'assistance et de services.

Définition de la rémunération du Président

La rémunération du Président fait l'objet d'une décision spécifique du Conseil d'Administration.

15.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants.

Aucune prime de départ ou d'arrivée n'ont été accordées à ce jour à l'un ou l'autre des administrateurs ou dirigeants de la Société.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Conseil d'administration et direction de la Société

La Société est représentée à l'égard des tiers par Monsieur Jacques VITALIS, son Président Directeur Général.

Le conseil d'administration lors de sa séance du 14 juin 2002, a décidé de maintenir le mode de direction générale à savoir, le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Cette décision n'a pas été modifiée depuis.

La composition détaillée du Conseil d'administration figure au paragraphe 14.1.

16.2 Contrats entre les administrateurs et la Société

Le conseil d'administration a autorisé, le 18 novembre 2013, une convention de prestations d'assistance et de services (mise à disposition de locaux et assistance administrative et comptable) entre la COMPAGNIE MAROCAINE et la SAS COPAGES. Signée le 6 décembre 2013, cette convention prévoit une rémunération forfaitaire annuelle de 14.400 € hors taxes, et prendra effet au 1^{er} janvier 2014.

16.3 Comités d'audit et de rémunération

Néant.

16.4 Gouvernement d'entreprise

Compte tenu de sa taille limitée et de sa faible activité depuis plusieurs années, la Société n'a pas mis en place de pratiques en matière de « corporate governance ». La Société ne dispose donc d'aucun comité spécialisé, ni de procédures permettant de mesurer la performance du conseil d'administration.

Il n'existe à ce jour aucune règle concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des administrateurs sur des opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

16.5 Rapport du Président sur le contrôle interne – exercice clos le 31 décembre 2013

Pour la mise en œuvre de ce rapport, le Président ne s'est pas appuyé sur le guide de référence mis en place par l'AMF et Middledext.

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du code de commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

POUVOIRS ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La COMPAGNIE MAROCAINE est constituée sous forme de société anonyme à conseil d'administration, soumise aux dispositions du livre II du code de commerce ainsi qu'à toutes les dispositions légales applicables aux sociétés commerciales.

L'article 21 des statuts de la société fixe les pouvoirs du Conseil :

« Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.... »

Chaque Administrateur s'engage à maintenir son indépendance de jugement et à participer activement aux travaux du conseil grâce notamment aux informations qui lui sont transmises par la société.

Il exprime clairement son opposition éventuelle aux projets discutés au sein du conseil.

Il respecte strictement les textes relatifs à l'utilisation d'informations privilégiées.

Il déclare à la société les opérations qu'il effectue sur les actions COMPAGNIE MAROCAINE.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Les documents dont l'examen est nécessaire à la prise de décision des administrateurs, sont dans la mesure du possible, joints à la convocation, ou transmis dans les jours qui suivent.

Le procès verbal de chaque réunion fait l'objet d'une approbation expresse lors de la réunion suivante du conseil.

Le conseil d'administration, qui est composé de deux hommes et de deux femmes, s'est réuni à quatre reprises en 2013.

DIRECTION GENERALE

Le conseil d'administration lors de sa séance du 14 juin 2002, a décidé de maintenir le mode de direction générale à savoir, le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Cette décision n'a pas été modifiée depuis.

Le conseil n'a apporté aucune limitation aux pouvoirs du Président-Directeur-général.

La rémunération du Président Directeur- général est fixée par le Conseil d'Administration.

ORGANISATION GENERALE ET PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE DE LA SOCIETE MERE

La Société est organisée en un siège en France et une succursale au Maroc où un système de délégation de pouvoir a été mis en place en vue d'assurer les opérations courantes.

La société n'a pas de personnel hormis le Président Directeur Général qui assure directement l'ensemble des fonctions financières, juridiques et comptables.

Les procédures de contrôle interne en vigueur chez COMPAGNIE MAROCAINE ont pour objet de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

Le président informe de façon systématique le Conseil en cas de décisions stratégiques.

ELABORATION DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE DE LA SOCIETE MERE :

La comptabilité de la société est tenue, pour le siège, en interne sur un logiciel standard du marché, celle de la succursale a été confiée localement à un cabinet d'expertise comptable.

Les comptes de la société qui résultent de l'agrégation des comptes du siège et de la succursale marocaine, sont établis deux fois par an, en fin de semestre, par le Président.

LIAISONS AVEC LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les commissaires aux comptes effectuent, lors des arrêtés, semestriel et annuel, un audit complet des comptes et des principes comptables appliqués dans la société tant au niveau du siège que de la succursale.

La société met à la disposition des Commissaires aux comptes tous les éléments justifiant les données contenues dans les comptes.

Le Président Directeur-général
Jacques VITALIS

16.6 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Exercice clos le 31 décembre 2013

En notre qualité de commissaires aux comptes de la **Compagnie Marocaine** et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris et Levallois Perret, le 2 mai 2014

EXPONENS
Conseil & Expertise
Pascal BOURHIS
Associé

FIGEREC
Bruno FOURRIER
Associé

17 SALARIES

17.1 Nombre de salariés et répartition par fonction

Au 31 décembre 2013 l'effectif de la Société est d'une personne. A compter du 1^{er} janvier 2014 il n'y aura plus de personnel salarié.

17.2 Participations et stock options des administrateurs au 30 septembre 2014

Nom	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Jacques VITALIS	508	0,23%
COPAGES SAS représentée par Lorenza VITALIS (1)	73 968	33,02%
Sous-total Jacques VITALIS (détenition directe et indirecte)	74 476	33,25%
Henri DARU (2)	20 857	9,31%
Hedwige de ROFFIGNAC	9 617	4,29%

(1) COPAGES SAS, contrôlée par la société civile COVIMAR est elle-même contrôlée par M. Jacques VITALIS. J. VITALIS, COPAGES et COVIMAR ont déclaré agir de concert.

(2) M. Henri DARU et Mme Caroline DARU ont déclaré agir de concert et détiennent de concert 30 212 actions soit 13,49% du capital COMPAGNIE MAROCAINE.

Il n'existe aucun titre donnant accès au capital de la Société.

17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société

Néant.

17.4 Contrats d'intéressement et de participation

Néant.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et des droits de vote :

Nom	au 31 décembre 2014		au 30 mars 2015	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Jacques VITALIS	508	0,23%	508	0,23%
COPAGES SAS (1)	73 968	33,02%	73 968	33,02%
Sous-total Jacques VITALIS (détenition directe et indirecte)	74 476	33,25%	74 476	33,25%
M. et Mme Henri DARU (2)	30 212	13,49%	30 212	13,49%
CANDEL & PARTNERS	14 757	6,59%	22 581	10,08%
Hedwige de ROFFIGNAC	9 617	4,29%	9 617	4,29%
Public	94 938	42,38%	87 114	38,89%
Total	224 000	100%	224 000	100%

(1) COPAGES SAS contrôlée par la société civile COVIMAR est elle-même contrôlée par M. Jacques VITALIS. M. Jacques VITALIS, COPAGES et COVIMAR ont déclaré agir de concert.
 (2) M. Henri DARU et Mme Caroline DARU ont déclaré agir de concert.

Déclarations individuelles relatives aux opérations des personnes mentionnées à l'article L621-18-2 DU Code Monétaire et financier

- Néant

Déclarations de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

- **AMF : Décision et information N° 215C0392 du 2 avril 2015 :**

Par courrier en date du 1^{er} avril 2015, la Société par actions simplifiée CANDEL & PARTNERS [1] (4 avenue Hoche, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 mars 2015, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société COMPAGNIE MAROCAINE et détenir 22.581 actions COMPAGNIE MAROCAINE représentant autant de droits de vote, soit 10,08% du capital et des droits de vote de cette société [2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions COMPAGNIE MAROCAINE sur le marché.

Candel et Partners a déclaré :

- avoir acquis les titres sur ses fonds propres,
- Agir seul,
- Ne pas exclure de poursuivre l'acquisition d'autres titres de la COMPAGNIE MAROCAINE en fonction d'opportunités de marché,
- Ne pas exclure de prendre le contrôle de la société COMPAGNIE MAROCAINE sous réserve d'un accord avec les groupes familiaux qui contrôlent cette dernière,
- Ne pas envisager de modifier la stratégie de la COMPAGNIE MAROCAINE ni aucune des opérations listées à l'article 223-17, I 6° du règlement général de l'AMF pour mettre en œuvre cette stratégie,
- Ne pas avoir conclu d'accord et ni détenir des instruments mentionnés au 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du Code de commerce,
- Ne pas avoir conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société Compagnie Marocaine.
- Ne pas envisager en l'état de sa participation de demander la nomination d'une ou plusieurs personnes comme administrateur.

[1] Contrôlée par Monsieur Allan GREEN. / [2] Sur la base d'un capital composé de 224.000 actions représentant autant de droit de vote.

• **AMF : Décision et information N° 212C0388 du 12 mars 2012 :**

Par courrier en date du 9 mars 2012, la Société par actions simplifiée CANDEL & PARTNERS [1] (4 avenue Hoche, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 09 mars 2012, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la COMPAGNIE MAROCAINE et détenir 12.298 actions COMPAGNIE MAROCAINE représentant autant de droits de vote, soit 5,49% du capital et des droits de vote de cette société [2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions COMPAGNIE MAROCAINE sur le marché.

[1] Contrôlée par Monsieur Allan GREEN. / [2] Sur la base d'un capital composé de 224.000 actions représentant autant de droit de vote.

Déclarations de participation au titre de la réglementation sur les offres publiques (article 234-11 1^{er} alinéa du règlement général)

Par courrier reçu le 24 avril 2011, Monsieur Jacques VITALIS a déclaré à l'AMF détenir : **Au 1^{er} janvier 2010 et au 1^{er} février 2011** : directement et indirectement par l'intermédiaire de la société par action simplifiée COPAGES, 74 476 actions COMPAGNIE MAROCAINE représentant autant de droits de vote, soit 33,25% du capital et des droits de vote de cette société.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote et il n'y a pas eu de modification significative dans la répartition du capital et des droits de vote depuis le 9 mars 2012.

18.2 Droits de vote des principaux actionnaires

Les quotes-parts de droits de vote des actionnaires sont identiques à leurs quotes-parts de capital. En effet, il n'existe pas de droit de vote double.

18.3 Contrôle de la Société

A la date du présent document de référence, aucun actionnaire ne détient à lui seul le contrôle de la Société. Des actions de concert entre certains actionnaires ont fait l'objet de déclarations (cf paragraphe 18.1). En revanche, à la connaissance de la Société il n'existe pas de pacte entre les actionnaires.

18.4 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Aucun élément particulier de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur ne pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

18.5 État des nantissements d'actions et d'actifs

Néant.

19 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

Il n'existe aucune opération avec les apparentés au sens de la définition d'IAS 24.

20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1 Informations financières historiques

20.1.1 Bilans aux 31 décembre 2013, 2012 et 2011

ACTIF	Au 31 déc 2013	Au 31 déc 2012	Au 31 déc 2011
ACTIF IMMOBILISE	30 832	33 261	35 470
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles	30 618	33 047	35 257
Titres de participations			
Autres Immobilisations financières	214	214	214
ACTIF CIRCULANT	2 200 698	2 248 208	2 279 596
Clients et comptes rattachés			
Autres créances et comptes de régularisation	8 021	18 270	245 284
Valeurs mobilières de placement	2 173 790	2 158 345	1 974 160
Disponibilités	18 829	71 535	59 940
Charges constatées d'avance	58	58	212
COMPTE DE REGULARISATION ACTIF			
TOTAL DE L'ACTIF	2 231 530	2 281 469	2 315 066

PASSIF	Au 31 déc 2013	Au 31 déc 2012	Au 31 déc 2011
CAPITAUX PROPRES	2 195 839	2 250 845	2 283 122
Capital	1 120 000	1 120 000	1 120 000
Réserve légale	112 000	112 000	112 000
Réserve d'investissement			
Autres réserves	774 824	774 824	774 824
Report à nouveau	244 020	276 297	353 827
Résultat de l'exercice	(55 005)	(32 277)	(77 529)
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provision pour perte de change			
DETTES	35 691	30 624	31 945
Emprunts et dettes financières			
Fournisseurs et comptes rattachés	23 098	13 714	21 452
Dettes fiscales et sociales	5 593	9 910	3 493
Autres dettes et comptes de régularisations	7 000	7 000	7 000
Produits constatés d'avance			
COMPTE DE REGULARISATION PASSIF			
TOTAL GENERAL DU PASSIF	2 231 530	2 281 469	2 315 066

20.1.2 Comptes de résultat aux 31 décembre 2013, 2012 et 2011

COMPTE DE RESULTAT	Au 31 déc 2013	Au 31 déc 2012	Au 31 déc 2011
Produits d'exploitation			
Loyers			
Autres produits d'exploitation			
Charges d'exploitation	80 991	73 508	82 807
Achats et charges externes	41 272	31 618	41 638
Impôts et taxes	5 701	6 955	6 295
Charges de personnel	24 591	25 516	25 324
Dotations aux amortissements et dépréciations	2 427	2 419	2 551
Autres charges d'exploitation	7 000	7 000	7 000
Résultat d'exploitation (1)	- 80 991	- 73 508	- 82 807
Produits financiers	49 067	53 653	46 984
Produits des autres valeurs mobilières et créances immobilisées			
Reprises sur provisions et dépréciations			
Différence positive de change	110	126	105
Revenu des créances immobilisées	15 819	27 954	13 150
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	33 138	25 573	33 728
Charges financières	7 999	2 448	2 284
Dotations aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilés	40	44	768
Différence de Change	7 959	2 404	1 517
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			
Résultat financier (2)	41 067	51 204	44 699
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1+2)	- 39 924	- 22 304	- 38 108
Produits exceptionnels		28 022	335
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Reprise provisions sur valeurs mobilières de placement		28 022	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			335
Charges exceptionnelles	12 806	31 693	1 492
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	51	3 671	1 157
Charges nettes sur valeurs mobilières de placement		28 022	335
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles aux provisions	12 755		
Résultat exceptionnel (3)	- 12 806	- 3 671	- 1 157
Impôts sur les bénéfices (4)	2 276	6 302	38 265
RESULTAT (1+2+3+4)	- 55 005	- 32 277	- 77 529
Résultat par action (en euros)	- 0,246	- 0,144	- 0,346

20.1.3 Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

BILAN
(en euros)

ACTIF	Notes	2013	2012
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles	1	30 618	33 047
Titres de participations	2		
Autres Immobilisations financières	3	214	214
- ACTIF IMMOBILISE	TOTAL I	30 832	33 261
Clients et comptes rattachés			
Autres créances et comptes de régularisation	4	8 021	18 270
Valeurs mobilières de placement	5	2 173 790	2 158 345
Disponibilités	5	18 829	71 535
Charges constatées d'avance		58	58
- ACTIF CIRCULANT	TOTAL II	2 200 698	2 248 208
TOTAL GENERAL (I à II)		2 231 530	2 281 469
<hr/>			
PASSIF		2013	2012
Capital		1 120 000	1 120 000
Réserve légale		112 000	112 000
Réserve d'investissement			
Autres réserves		774 824	774 824
Report à nouveau		244 020	276 297
Résultat de l'exercice		(55 005)	(32 277)
CAPITAUX PROPRES	TOTAL I 6	2 195 839	2 250 845
Emprunts et dettes financières			
Fournisseurs et comptes rattachés		23 098	13 714
Dettes fiscales et sociales		5 593	9 910
Autres dettes et comptes de régularisations		7 000	7 000
Produits constatés d'avance			
DETTES	TOTAL II 7	35 691	30 624
TOTAL GENERAL I à II		2 231 530	2 281 469

COMPTE DE RESULTAT
(euros)

	Notes	2013	2012
Autres produits d'exploitation			
Total des produits d'exploitation I			
Achats et charges externes		41 272	31 618
Impôts et taxes		5 701	6 955
Charges de personnel		24 591	25 516
Dotations aux amortissements et dépréciations		2 427	2 419
Autres charges d'exploitation		7 000	7 000
Total des Charges d'exploitation II		80 991	73 508
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		(80 991)	(73 508)
Revenu des créances immobilisées		15 819	27 954
Différence positive de change		110	126
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		33 138	25 573
Total des produits financiers III		49 067	53 653
Perte de change		40	44
Différence de Change (Ecart de conversion)	8	7 959	2 404
Total des charges financières IV		7 999	2 448
2- RESULTAT FINANCIER (III-IV)		41 067	51 204
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I- II+III-IV)		(39 924)	(22 304)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Reprise de provisions sur valeurs mobilières de placement		-	28 022
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Total des produits exceptionnels V		-	28 022
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		51	3 671
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		-	28 022
Dotations exceptionnelles aux provisions		12 755	
Total des charges exceptionnelles VI		12 806	31 693
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	9	(12 806)	(3 671)
Impôts sur les bénéfices	10	2 276	6 302
Total des produits (I+III +V)		49 067	81 675
Total des charges (II+IV +VI)		104 072	113 952
5- RESULTAT DE L'EXERCICE)		(55 005)	(32 277)
Résultat par action (en euros)		(0,246)	(0,144)

Annexe aux comptes sociaux 2013

Faits caractéristiques de l'exercice

Les capitaux propres de la société s'élèvent au 31 décembre 2013 à 2.195.839 euros contre 2.250.845 euros au 31 décembre 2012.

Compte tenu de l'instabilité des marchés financiers les fonds disponibles sont placés sur des supports monétaires.

Principes et méthodes

Principes généraux et éléments caractéristiques

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- Indépendance des exercices.

La COMPAGNIE MAROCAINE clôture son exercice social le 31 décembre.

Les comptes qui vous sont présentés sont les comptes sociaux du siège fusionnés avec ceux de sa succursale marocaine.

Les comptes de bilan de la succursale ont été convertis au cours de clôture (11,2481 MAD pour 1 euro contre 11,1604 MAD en 2012), exception faite du poste construction qui convertis à son cours historique de 11,0767 MAD pour 1 euro.

Le compte de résultat a été traduit en euros au cours moyen de l'exercice qui s'établissait à 11,1734 MAD pour 1 euro contre 11,2181 l'exercice précédent.

(MAD = Dirham marocain)

Référentiel comptable

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises en vigueur.

Principales méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition (taux de conversion historique pour les immobilisations de la succursale) ou à leur valeur d'apport. Le mode d'amortissement pour dépréciation ainsi que la durée des amortissements sont les suivantes :

	<u>Durée</u>	<u>Mode</u>
Logiciels	3 ans	Linéaire
Constructions	20 ans	Linéaire
Matériel de bureau	3 ou 4 ans	Linéaire
Mobilier	4 ans	Linéaire

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Les titres de participation figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. La société procède, le cas échéant, à une dépréciation de ses participations par référence à une valeur d'inventaire correspondant à la quote-part de capitaux propres détenus.

Les autres immobilisations financières et valeurs mobilières de placement entrent en comptabilité pour le coût historique d'acquisition, hors frais accessoires d'achat. Leur évaluation à la clôture de l'exercice est effectuée en comparant ce coût historique à :

- la valeur boursière résultant du cours moyen constaté le dernier mois de l'exercice pour les titres cotés ;
- le cours de clôture pour les OPCVM ;
- la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

Si la valeur d'inventaire est inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constituée.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

NOTES COMPLEMENTAIRES

Note 1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles ont évolué comme suit :

Valeurs brutes (en euros)	31/12/ 2012	Acquisitions 2013	Cessions 2013	Ecart de conversion	31/12/ 2013
Immobilisations incorporelles	-				-
Immobilisations corporelles	52 990	-	384	-36	52 570
- Constructions (1)	47 501				47 501
- Matériel et mobilier	5 489	-	384	-36	5 069
Amortissements (en euros)	31/12/ 2012	Dotations 2013	Reprises 2013	Ecart de conversion	31/12/ 2013
Immobilisations incorporelles	-				-
Immobilisations corporelles	19 943	2 427	384	-34	21 952
- Constructions	14 646	2 375			17 021
- Matériel et mobilier	5 297	52	384	-34	4 931

(1) Appartement à usage de bureaux acquis en 2006. Siège de la Succursale au Maroc.

Note 2 - Immobilisations financières

Valeurs brutes (en euros)	2012	Acquisitions	Cessions	2013
Titres de participations	-	-	-	-
Dépréciations (en euros)	2012	Dotations	Reprises	2013
Titres de participation	-	-	-	-

Note 3 - Autres immobilisations financières

Valeurs brutes (en euros)	31/12/2012	Acquisitions 2013	Cessions 2013	31/12/2013
Immobilisations financières	214			214
Dépôts et cautionnements	214			214

Note 4 - Autres créances

Valeurs brutes (en euros)	Brut	Provision	Net
Etat IS 2013 (Maroc)	4.768		4.768
Excédent IS 2010 (Maroc)	2.719		2.719
Etat I/B dégrèvement IS MAROC 2006 (à recevoir)	12.755	12.755	-
Produits à recevoir	534		534
Total :	20.776	12.755	8.021

Note 5 - Valeurs mobilières de placement et trésorerie

Etablissements financiers	Placements et SICAV monétaires	Nombre de titres	Valeur Comptable nette en €
C.I.C	- Compte à terme (éch 30/03/2014)		900.000
C.I.C	- Compte à terme (éch 20/09/2015)		290.000
AttijariWafa Bank	- Attijari Liquidité	9.000	983.790
Total			2 173 790

Variation des dépréciations	31/12/ 2012	Dotations 2013	Diminutions 2013	Ecart de conversion	31/12/2013
Dépréciation des VMP (Succursale)	-	-	-	-	-

Localisation	Siège	Succursale	Total
Compte à terme et SICAV monétaires	1 190 000	983 790	2 173 790
Valeur brute	1 190 000	983 790	2 173 790
Dépréciation	-	-	-
Valeur estimative	1 190 000	983 790	2 173 790
Plus values latentes	-	-	-
Trésorerie (Caisses ; Banques ; CCP)	3 644	15 185	18 829

La trésorerie de la succursale qui est librement utilisable au Maroc, ne bénéficie pas du régime de convertibilité. Ces fonds ne pourront être transférés au siège qu'après :

- la fermeture définitive de la succursale marocaine,
- le paiement de tous les impôts dus au Maroc,
- l'ouverture au Maroc d'un « compte convertible à terme ».

Les sommes placées sur «des comptes convertibles à terme» restent disponibles pour régler toute dépense en dirhams et pour effectuer au Maroc des placements et des opérations d'investissement.

Les sommes placées sur ces comptes sont transférables sur une période de quatre ans et ce, en quatre annuités égales de 25 % chacune. Le transfert de la première annuité ne pouvant intervenir qu'un an à partir de la date d'inscription des fonds sur les comptes convertibles à terme.

Note 6 – Variation des capitaux propres et réserves

(en €)	31/12/2012 avant affectation	Affectation 2012		31/12/2013 avant affectation	Affectation 2013		31/12/2013 après affectation
		+	-		+	-	
Capital	1.120.000			1 120 000			1.120.000
Réserve légale	112.000			112 000			112.000
Autres réserves (siège)	774.825			774 825			774.825
Report à nouveau	276 297		32 277	244 020	55.005		189 015
Résultat de l'exercice 2013				-55 005			
Résultat de l'exercice 2012	-32 277						
Capitaux propres	<u>2 250 845</u>			<u>2 195 839</u>			<u>2 195 839</u>
Dividendes		0			0		

Les capitaux propres sont répartis à concurrence de 1.165.472 euros en France et 1.030.367 euros au Maroc contre respectivement 1.210.702 euros et 1.040.143 euros en 2012. Soit 5,20 euros et 4,60 euros par actions contre 5,40 euros et 4,64 euros par action en 2012.

Au 31 décembre 2013, le capital de 1.120.000 euros est divisé en 224.000 actions de 5 euros chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

Note 7 - Dettes

Ventilation par échéance	-1 an	+1 an	Total brut
Fournisseurs & factures non parvenues	23 098 €		23 098 €
Dettes fiscales et sociales	5 593 €		5 593 €
Autres dettes (Jetons de présence)	7 000 €		7 000 €
Totaux	35 691 €		35 691 €

Détail fournisseurs & factures non parvenues :

Honoraires 2012 FIGEREC (C.A.C.)	6 578 €
Honoraires 2013 FIGEREC (C.A.C.)	6 600 €
Honoraires 2013 EXPONENS (C.A.C.)	5 508 €
Honoraires 2013 Société Fiduciaire du Maroc	3 200 €
Divers	1 212 €
Total	23 098 €

Le poste **dettes fiscales et sociales** se compose comme suit :

Organismes sociaux	3 382 €
Taxe professionnelle (Maroc)	89 €
Taxe sur les transferts (résultat 2013 succursale)	1 068 €
Taxes sur les salaires	1 054 €
Total	5 593 €

Note 8 - Différence de change

Les postes du bilan de la succursale marocaine, exception faite des constructions qui sont conservées à leurs cours historiques, sont convertis en euros au cours de clôture.

Les comptes 2013 de la succursale convertis au taux de clôture font ressortir une différence négative de change de 7.959 euros.

Note 9 - Résultat exceptionnel : - 12 806 €

Correspond pour l'essentiel à la dotation d'une provision de 12 755 € constituée sur un dégrèvement d'impôts obtenu au Maroc en 2006, non remboursé à ce jour.

Note 10 - Ventilation du résultat et de l'impôt sur les sociétés

Du fait de leurs localisations, le siège social et la succursale marocaine font l'objet d'une imposition distincte.

	Siège		Succursale		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Résultat courant avant impôts	- 51 910	- 34 094	11 986	11 790	- 39 924	- 22 304
Résultat exceptionnel			- 12 806	- 3 671	- 12 806	- 3 671
Impôt s/ les bénéfices			- 1 200	- 5 976	- 1 200	- 5 976
Taxe sur les transferts : Résultat succursale			- 1 075	- 327	- 1 075	- 327
Totaux	- 51 910	- 34 094	- 3 095	1 817	- 55 005	- 32 277

Note 11 - ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN

Au 31 décembre 2013 il n'y a ni engagements donnés, ni reçus.

Note 12 - EFFECTIF MOYEN

L'effectif de la société s'est élevé à une personne.

Note 13 - REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Lors de sa réunion du 04 décembre 2008 le Conseil d'Administration a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 06 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de société cotées.

Le Conseil d'Administration qui a exprimé son adhésion à ces recommandations.

Rémunération du Président Directeur-général

M. Jacques VITALIS Président Directeur-général	Exercice N	Exercice N -1
- Rémunération fixe due au titre de l'exercice	16 800	16 800
- Rémunération variable	-	-
- Rémunération exceptionnelle	-	-
- Jetons de présence	2 800	2 584
- Avantages en nature	-	-
- Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
- Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Total	19 600	19 384

Le Conseil d'Administration du 10 décembre 2009 a fixée la rémunération annuelle du Président Directeur-général la somme de 16.800 euros.

Il est affilié aux régimes de retraite des cadres et de prévoyance mis en place par la société.

Rémunération des membres du Conseil d'Administration

La somme totale des jetons de présence à été fixée à 7 000 euros par l'assemblée générale du 11 juin 2010. Cette somme est répartie à parts égales entre les administrateurs. La part du Président est double.

Tableau des jetons de présence

Membres du Conseil	Jetons de Présence 2013	Jetons de Présence 2012
MME Hedwige de ROFFIGNAC	1 400	1.292
M. Henri DARU	1 400	1.292
M. Guy MALVOISIN		540
M. Jacques VITALIS	2 800	2.584
SAS COPAGES	1 400	1.292
Totaux	7.000 (*)	7.000

(*) dont 5 172 € réintégrés fiscalement.

RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

A – ACTIONNARIAT

Liste des principaux actionnaires

	31/03/2014	31/03/2013
- COPAGES S.A.S ⁽¹⁾	33,02 %	33,02 %
- M. & MME Henri DARU	13,49 %	13,49 %
- CANDEL & PARTNERS	5,49 %	5,49 %
- M. Jacques VITALIS.	0,23 %	0,23 %

(1) Contrôlée par M. Jacques VITALIS.

Déclarations individuelles relatives aux opérations des personnes mentionnées à l'article L621-18-2 DU Code Monétaire et financier

- Néant

Déclarations de franchissement de seuils (article L. 233- 7 du code de commerce)

- **AMF : Décision et information N° 212C0388 du 12 mars 2012 :**

Par courrier reçu le 9 mars 2012, la Société par actions simplifiée CANDEL & PARTNERS [1] (4 avenue Hoche, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 09 mars 2012, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la COMPAGNIE MAROCAINE et détenir 12.298 actions COMPAGNIE MAROCAINE représentant autant de droits de vote, soit 5,49% du capital et des droits de vote de cette société [2].

[1] Contrôlée par Monsieur Allan GREEN. / [2] Sur la base d'un capital composé de 224.000 actions représentant autant de droit de vote.

Déclaration de participation au titre de la réglementation sur les offres publiques (article 234-11 1^{er} alinéa du règlement général)

Par courrier reçu le 24 février 2011, Monsieur Jacques VITALIS a déclaré à l'AMF détenir :

Au 1^{er} janvier 2010 et au 1^{er} février 2011 : directement et indirectement par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée COPAGES qu'il contrôle, 74 476 actions COMPAGNIE MAROCAINE représentant autant de droits de vote, soit 33,25% du capital et des droits de vote de cette société.

B - Marché des titres
Evolution des cours sur 18 mois.

Date	Cours en euros			Nombre de titres échangés	Capitaux en euros	Nombre de séances de cotation
	+ haut	+ bas	moyen			
juillet-12	9,71	8,11	8,92	396	3.532	6
août-12	10,45	10,45	10,45	888	9.279	3
septembre-12	10,45	8,52	8,57	507	4.346	5
octobre-12	11,24	8,46	8,81	551	4.853	6
novembre-12	10,50	8,55	10,23	525	5.370	4
décembre-12	10,80	7,90	8,76	1.096	9.599	6
janvier-13	11,94	8,52	9,74	2.153	20.979	8
février-13	11,70	9,36	10,38	53	550	2
mars-13	9,55	9,01	9,48	2.063	19.560	5
avril-13	10,52	8,70	9,28	1.238	11.491	6
mai-13	8,99	8,11	8,59	703	6.036	6
juin-13	8,90	8,12	8,35	515	4.298	7
juillet-13	9,37	8,50	9,27	1.484	13.759	5
août-13	9,30	9,20	9,23	1.998	18.438	2
septembre-13	9,20	9,20	9,20	271	2.493	1
octobre-13	8,65	8,12	8,62	138	1.189	3
novembre-13	8,70	7,52	8,49	389	3.304	4
décembre-13	8,37	7,61	7,77	1.271	9.877	8
Total				16.239	148.953	87

Source Nyse Euronext

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

	2009	2010	2011	2012	2013
I- SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE:					
a) Capital social	1 120 000	1 120 000	1 120 000	1 120 000	1 120 000
b) Nombres d'actions émises	224 000	224 000	224 000	224 000	224 000
II- RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS:					
a) Chiffre d'affaires hors taxes (1)	63 557	59 079	46 983	53 653	49 066
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	-65 542	-21 995	-36 257	-23 556	-37 548
c) Impôts sur les bénéfices	7 491	7 997	38 265	6 302	2 276
d) Résultat après impôts, amortissements et provisions	-82 359	-32 553	-77 529	-32 277	-55 005
e) Montant des bénéfices distribués	134 400				
f) Montant des distributions exceptionnelles (2)	1 792 000				
III - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT A UNE SEULE ACTION :					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	-0,33	-0,13	-0,33	-0,14	-0,18
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	-0,37	-0,15	-0,35	-0,15	-0,24
c) Dividende versé à chaque action	0,60				
d) Dividende exceptionnel par action (2)	8,00				
IV – PERSONNEL:					
a) Nombre de salariés	1	1	1	1	1
b) Montant de la masse salariale	27 600	16 800	16 800	16 800	16 800
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	13 222	8 475	8 524	8 716	7 791

(1) Le chiffre d'affaires HT comprend les produits financiers.

(2) Dividende exceptionnel mis en paiement le 18 décembre 2009.

Filiales et participation

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital avant résultat de l'exercice	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires de l'exercice 2013 H.T.	Résultat net de l'exercice 2013 H.T.	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					

I - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1% DU CAPITAL DE LA COMPAGNIE MAROCAINE

- NEANT

II- RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS

A - FILIALES NON-REPRISES AU PARAGRAPHE I :

Sociétés françaises :
-Néant

Sociétés étrangères
-Néant

B - PARTICIPATIONS NON-REPRISES AU PARAGRAPHE I :

-Néant

Tableau de flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie (en €)	2013	2012	2011
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net	- 55 005	- 32 277	- 77 529
Dotations, amortissements & provisions	15 181	2 419	2 551
Reprises, amortissements & provisions	- 384	- 28 555	
Plus-values de cession, nettes d'impôt		28 022	
Marge brute d'autofinancement	- 40 208	- 30 391	- 74 978
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	2 561	225 849	- 8 467
Flux net de trésorerie généré par l'activité (1)	37 647	195 458	- 83 445
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations		- 210	
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	384	533	
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement (2)	384	323	
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires			
Augmentations de capital en numéraire			
Emissions d'emprunts			
Remboursements d'emprunts			
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (3)			
Variation de trésorerie (1)+(2)+(3)	- 37 263	195 781	- 83 445
Trésorerie d'ouverture	2 229 881	2 034 100	2 117 545
Trésorerie de clôture	2 192 618	2 229 881	2 034 100

20.2 Informations financières pro forma

Néant

20.3 Etats financiers consolidés

Néant

20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

(A) Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **COMPAGNIE MAROCAINE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et Levallois Perret, le 2 mai 2014

Les commissaires aux comptes

EXPONENS
Conseil et expertise
Pascal BOURHIS
Associé

FIGEREC
Bruno FOURRIER
Associé

(B) Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.

Aux associés,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé(s) ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Convention de prestations d'assistance administrative et comptable

Personnes concernées : Monsieur Jacques VITALIS, SAS Copages

Votre conseil d'administration a autorisé, le 18 novembre 2013, une convention de prestations d'assistance et de services (mise à disposition de locaux et assistance administrative et comptable) entre votre société et la SAS Copages. Signée le 6 décembre 2013, cette convention prévoit une rémunération forfaitaire annuelle de 14.400 € hors taxes, et prendra effet au 1^{er} janvier 2014.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris et Levallois Perret, le 2 mai 2014

Les commissaires aux comptes

EXPONENS
Conseil et expertise
Pascal BOURHIS
Associé

FIGEREC
Bruno FOURRIER
Associé

20.5 Date des dernières informations financières

Date des derniers comptes annuels certifiés : 31 décembre 2013.

Informations financières intermédiaires

20.5.1 Comptes au 30 juin 2014

I. – BILAN AU 30 JUIN 2014

(en euros)

ACTIF	Notes	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Actif immobilisé		29 618	32 043	30 832
Immobilisations corporelles	1	29 404	31 829	30 618
Titres de participations	2			
Autres Immobilisations financières	3	214	214	214
Actif circulant		2 179 653	2 196 946	2 200 698
Clients et comptes rattachés				
Autres créances et comptes de régularisation	4	11 642	18 328	8 021
Valeurs mobilières de placement	5	2 148 693	2 150 962	2 173 790
Disponibilités	6	19 318	27 656	18 829
Charges Constatée d'avance				58
Compte de régularisation actif				
Ecart de conversion	7			
Total de l'actif		2 209 271	2 228 989	2 231 530
PASSIF		30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Capitaux propres	8	2 185 037	2 199 082	2 195 839
Capital		1 120 000	1 120 000	1 120 000
Réserve légale		112 000	112 000	112 000
Autres réserves		774 824	774 824	774 824
Report à nouveau		189 015	244 020	244 020
Résultat de l'exercice		(10 802)	(51 763)	(55 005)
Provisions pour risques et charges				
Provision pour perte de change				
Dettes	9	24 233	29 907	35 691
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés		19 925	19 772	23 098
Dettes fiscales et sociales		1 808	3 835	5 593
Autres dettes		2 500	6 300	7 000
Ecart de conversion passif				
Total du passif		2 209 271	2 228 989	2 231 530

II. – COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2014

(euros)

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Produits d'exploitation	-	-	-
Autres produits d'exploitation			
Charges d'exploitation	37 243	48 705	80 991
Achats et charges externes	29 291	28 294	41 272
Impôts et taxes	4 238	3 402	5 701
Charges de personnel		12 296	24 591
Dotations aux amortissements et dépréciations	1 214	1 213	2 427
Autres charges d'exploitation	2 500	3 500	7 000
Résultat d'exploitation (1)	(37 243)	(48 705)	(80 991)
Produits financiers	27 263	21 156	49 067
Différences positives de change	538		110
Revenu des créances immobilisées	11 367	5 725	15 819
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	15 358	15 431	33 138
Charges financières	-	23 769	7 999
Dotations financières aux amortissements et aux provisions			
Intérêts et charges assimilés			40
Différence de change		23 769	7 959
Résultat financier (2)	27 263	(2 613)	41 067
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1+2)	(9 980)	(51 317)	(39 924)
Produits exceptionnels	582	-	-
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	582		
Reprise de provisions sur valeurs mobilières de placement	-	-	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Charges exceptionnelles	26	-	12 806
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	26		51
Dotations exceptionnelles aux provisions			12 755
Résultat exceptionnel (3)	555	-	(12 806)
Impôts sur les bénéfices (4)	10	1 377	2 276
RESULTAT	(10 802)	(51 763)	(55 005)
Résultat par action (en euros)	-0,04822	-0,23108	-0,24556

III. -TABLEAU DE FLUX
(euros)

Tableau des flux de trésorerie (en €)	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net	- 10 802	- 51 763	- 55 005
Amortissement et provisions	1 214	1 213	15 181
Reprise de provisions	-	-	-384
	- 9 588	- 50 550	- 40 208
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 1 019	- 713	2 561
Flux net de trésorerie généré par l'activité (1)	- 10 607	- 51 263	- 37 647
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations	-	-	-
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	-	-	384
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement (2)	-	-	384
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires	-	-	-
Augmentations de capital en numéraire	-	-	-
Emissions d'emprunts	-	-	-
Remboursements d'emprunts	-	-	-
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (3)	-	-	-
Variation de trésorerie (1)+(2)+(3)			
	- 10 607	- 51 263	37 263
Trésorerie d'ouverture	2 178 618	2 229 881	2 229 881
Trésorerie de clôture	2 168 011	2 178 618	2 192 618

IV. – ANNEXE

Les comptes semestriels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- Indépendance des exercices.

II. Principes et méthodes comptables

1) Date d'établissement des comptes sociaux

La COMPAGNIE MAROCAINE clôture son exercice social le 31 décembre.

2) Etats financiers utilisés

Les comptes qui vous sont présentés sont les comptes sociaux du siège fusionnés avec ceux de sa succursale marocaine.

Les comptes de bilan de la succursale ont été convertis au cours de clôture (11,2420 dirhams pour 1 euro contre 11,2481 au 31/12/2013), exception faite des constructions qui ont été converties à leurs cours historiques (11,0767 dirhams pour un 1 euro).

Le compte de résultat a été traduit en euros au cours moyen qui s'établissait au 30 juin 2014 à 11,2366 dirhams pour 1 euro contre 11,1734 à la fin de l'exercice précédent.

3) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition (taux de conversion historique pour l'immeuble de la succursale.)

Le mode d'amortissement pour dépréciation ainsi que la durée des amortissements sont les suivantes :

Immobilisation	Durée	Amortissements
Constructions	20 ans	linéaire
Mobilier et Matériel de bureau	3 à 4 ans	linéaire

4) Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Les autres immobilisations financières et valeurs mobilières de placement entrent en comptabilité pour le coût historique d'acquisition, hors frais accessoires d'achat. Leur évaluation à la clôture de l'exercice est effectuée en comparant ce coût historique à la valeur boursière résultant du cours moyen constaté le dernier mois de l'exercice pour les titres cotés, au cours de clôture pour les OPCVM et à la valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Si cette valeur est inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constituée.

5) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

III. - Notes complémentaires

1) BILAN

Note 1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Variations	Brut au 31.12.2013	Augmentations	Diminutions	Différence de conversion	Brut au 30.06.2014
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Constructions (1)	47 501				47 501
Autres mobiliers, agencements	5 069			3	5 072
Amortissements					
Constructions	17 021	1 187			18 208
Autres, mobiliers, agencements	4 931	26		3	4 960

(1) Détail de l'actif immobilier :

	Superficie	Valeur brute en euros des constructions
Casablanca :		
117 Bd d'Oujda et angle Bd Ibn Tachfine Appartement à usage de bureaux.	95 m ²	47 501
TOTAL		47 501

Note 2 - Immobilisations financières

	Brut au 31.12.2013	Acquisitions	Cessions	Différence de conversion	Brut au 30.06.2014
Titres de participations	-				-
Dépréciation des titres de participations	-				-

Note 3 - Autres immobilisations financières

	Brut au 31.12.2013	Augmentations	Diminutions	Différence de conversion	Brut au 30.06.2014
Dépôts et cautionnements	214				214

Note 4 - Autres créances et comptes de régularisation

- Impôts sur les sociétés	2 721	- Succursale : IS 2010 (Trop versé demande de remboursement en cours)
- Impôts sur les sociétés (Acomptes 2013)	4 044	- Succursale
- Produits à recevoir	4 877	- Siège (Intérêts courus)
	€ 11 642	

Note 5 - Valeurs mobilières de placement et comptes à terme

a/ Inventaire

	Nombre de titres	Valeur Comptable nette en €	%
Placements et SICAV monétaires		2 148 693	100 %
- CIC. Compte à terme échéance 30/03/2019		900 000	
- CIC. Compte à terme échéance 20/09/2015		250 000	
- Attijariwafabank : Attijari liquidité	9 000	998 693	
Total		2 148 963	100,00%

b/ Localisation

En euros	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette	Valeur estimative	Plus-values latentes
SIÈGE	1 150 000	-	1 150 000	1 150 000	-
SUCCURSALE	998 693	-	998 693	998 693	-
TOTAL	2 148 693		2 148 693	2 148 693	-

c/ Variation des dépréciations

En euros	Au 31.12.2013	Dotations	Reprises	Différence de conversion	Au 30.06.2014
	-	-	-	-	-

Note 6 - Disponibilités (Caisses ; Banques)

Siège	Succursale	Total
9 676	9 642	19 318

La trésorerie de la succursale qui est librement utilisable au Maroc, ne bénéficie pas du régime de convertibilité. Ces fonds ne pourront être transférés au siège qu'après :

- la fermeture définitive de la succursale marocaine,
- le paiement de tous les impôts dus au Maroc,
- l'ouverture au Maroc d'un « compte convertible à terme ».

Les sommes placées sur «des comptes convertibles à terme» restent disponibles pour régler toute dépense en dirhams et pour effectuer au Maroc des placements et des opérations d'investissement.

Les sommes placées sur ces comptes sont transférables sur une période de quatre ans et ce, en quatre annuités égales de 25 % chacune. Le transfert de la première annuité ne pouvant intervenir qu'un an à partir de la date d'inscription des fonds sur les comptes convertibles à terme.

Note 7 - Ecart de conversion - actif

Les postes du bilan de la succursale au Maroc, exception faite des constructions sont conservés à leurs cours historiques, sont convertis en euros au cours de clôture.

Ces différences de conversion sont comptabilisées directement en écart de change.

Au 30 juin 2014, les comptes semestriels de la succursale convertis au taux de clôture font ressortir une différence positive de change de 538 euros.

Note 8 – Variation des capitaux propres et réserves

(En milliers d'euros)	Soldes au 31.12.2013 avant affectation	+	-	Soldes au 30.06.2014
Capital	1 120 000			1 120 000
Réserve légale	112 000			112 000
Autres réserves (siège)	774 825			774 824
Report à Nouveau	244 020		-55 005	189 015
Résultat de l'exercice 2013	- 55 005			
Résultat au 30/06/2014				- 10 802
CAPITAUX PROPRES	2 195 839			2 185 037

Au 30 juin 2014, le capital est de 1 120 000 euros divisé en 224 000 actions de 5 euros chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

Note 9 - Dettes

	-1 an	+1 an	Total brut
Fournisseurs & factures non parvenues	19 925		19 925
Dettes fiscales et sociales	1 808		1 808
Autres dettes	2 500		2 500
	<u>24 233</u>		<u>24 233</u>

Détail des comptes fournisseurs :

FIGEREC (Commissaire aux comptes)	9 900 €
EXPONENS Audit (Commissaire aux comptes)	8 268 €
Honoraires Ste Fiduciaire du Maroc	1 668 €
Fournisseurs Divers	89 €
	<u>19 925 €</u>

Le poste dettes fiscales et sociales se compose comme suit :

Taxe foncière	89 €
Taxe sur les transferts	1 719 €
	<u>1 808 €</u>

Autre dettes :

Jetons de présences (Provision 1 ^{er} semestre 2014)	2 500 €
	<u>2 500 €</u>

2) COMPTE DE RESULTAT

Note 10 - Résultat exceptionnel : 555 €

Note 11 - Ventilation du résultat et de l'impôt sur les sociétés

Du fait de leurs localisations, le siège social et la succursale marocaine font l'objet d'une imposition distincte.

	Siège		Succursale		Total	
	30/06/2014	30/06/2013	30/06/2014	30/06/2013	30/06/2014	30/06/2013
Résultat courant avant impôts	- 17 227	- 52 903	7 247	1 586	- 9 980	- 51 317
Résultat exceptionnel	582		- 27		555	
Impôt s/ les bénéfices			- 726	- 240	- 726	- 240
Taxe sur les transferts			- 651	- 205	- 651	- 205
	- 16 645	- 52 903	5 843	1 141	- 10 802	- 51 763

Note 12 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Au 30 juin 2014 il n'y a pas d'engagements financiers.

Note 13 - EFFECTIF MOYEN DU GROUPE

L'effectif de la société s'est élevé à une personne.

Note 14 - REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Rémunération des membres du conseil d'administration

La somme totale des jetons de présence a été fixée à 5 000 euros par l'assemblée générale du 30 juin 2014.

Rémunération du Président - directeur général

Néant

IV. - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1% DU CAPITAL DE LA COMPAGNIE MAROCAINE

NEANT

V. – RAPPORT D'ACTIVITE

Les disponibilités de la Compagnie Marocaine sont placées sur des supports monétaires et des comptes à terme.

Les produits des placements s'élèvent à 26.725 € (hors gain de change) contre 21 156 € pour la même période de l'exercice précédent.

La dépréciation du dirham par rapport à l'euro au 30 juin 2014 a entraîné une petite augmentation de la valeur d'actif de la succursale marocaine qui a été constatée en gain de change pour d'un montant de 538 €.

Le résultat financier de la COMPAGNIE MAROCAINE fait ressortir, au 30 juin 2014, un solde positif 27 263 € contre un solde négatif de 2 613 € pour la même période de l'exercice précédent. Le premier semestre de l'exercice 2013 avait été pénalisé par perte de change de 23 769 €.

Après imputations de 37 243 € de charges d'exploitation contre 48 705 € pour la même période de l'exercice 2013, le résultat courant au 30 juin 2014 fait ressortir une perte de 9 980 € contre une perte de 51 317 € au 30 juin 2013.

Après prise en compte d'une charge d'impôt de 1 377 € contre 445 €, les comptes de la COMPAGNIE MAROCAINE au 30 juin 2014 font finalement ressortir une perte de 10 802 € contre une perte de 51 763 € au 30 juin 2013.

Les capitaux propres de la société s'établissent au 30 juin 2014 à 2 185 037 € contre 2 195 839 € au 31 décembre 2013.

Aucun événement important n'est intervenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

VI. – PERSPECTIVES D'AVENIR ET EVENEMENTS RECENTS

Le résultat de l'exercice 2014 devrait rester faiblement déficitaire, mais il dépendra du taux de change du dirham par rapport à l'euro et de l'évolution des taux d'intérêt.

20.5.2 Déclaration des responsables de l'information semestrielle

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 55 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Jacques VITALIS
Président directeur-général

20.5.3 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information semestrielle 2014

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société **Compagnie Marocaine**, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre ainsi que la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de ce semestre.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Fait à Paris et Levallois Perret, le 18 septembre 2014

<p>EXPONENS Audit Commissaire aux Comptes <i>Membre de la Compagnie Régionale de Paris</i> 20, rue Brunel 75017 PARIS</p> <p>Pascal BOURHIS Associé</p>	<p>FIGEREC Commissaire aux Comptes <i>Membre de la Compagnie Régionale de Versailles</i> 69, rue Carnot 92 300 LEVALLOIS PERRET</p> <p>Bruno FOURRIER Associé</p>
---	---

20.6 Distribution de dividendes

Au cours des trois derniers exercices la Société n'a pas distribué de dividende.

20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la date du présent document de référence, il n'existe pas, tant en France qu'au Maroc, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, de contrôles fiscaux, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

20.8 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société n'est intervenu depuis la production des derniers états financiers annuels au 31 décembre 2013.
Les informations financières intermédiaires au 30 juin 2014 figurent aux pages 48 à 55.

Les produits comparés des exercices 2012 et 2013 sont les suivants :
(En milliers d'euros)

	2013	2012
Premier trimestre	6	6
Deuxième trimestre	16	28
Troisième trimestre	13	9
Quatrième trimestre	15	11
Total cumulé des produits	49	54

Les produits correspondent aux revenus dégagés par les placements de trésorerie.
Pour l'exercice 2013 ces produits se sont élevés à 49 K€ contre 54 K€ pour l'exercice 2012.
Cette diminution résulte d'une moins bonne performance des capitaux placés.
L'exercice 2013 devrait faire ressortir, comme en 2012, un résultat déficitaire.
Aucun événement significatif ou susceptible d'avoir une incidence sur la situation financière de la Société n'est intervenu au cours du quatrième trimestre 2014.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 Montant du capital social

A la date d'enregistrement du présent document de référence, le capital de la Société s'élève à 1 120 000 €, entièrement libéré composé de 224 000 actions de 5 € de valeur nominale.

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant.

21.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions.

Néant.

21.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital

Néant.

21.1.5 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital

Néant.

21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'option d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société ou consentis par ces derniers portant sur des actions de la Société.

21.1.7 Historique du capital social

A. Évolution du capital depuis la création

La Société a été constituée le 16 juin 1902 au capital initial de 15 000 FRF composé de 150 actions de 100 FRF. Après plusieurs augmentations de capital, le capital de la Société a été porté, par une assemblée générale du 27 octobre 1950, à 5 600 000 FRF composé de 224 000 actions de 25 FRF de nominal.

Depuis cette date la seule opération intervenue sur le capital de la Société concerne la conversion en euros avec une augmentation de capital.

Date	Nature de l'opération	Augmentation De Capital	Prime d'émission	Nombre actions créées	Valeur nominale	Nombre actions cumulé	Capital après opération
27-oct-50					25 FRF	224 000	5 600 000 FRF
21-juin-01	Incorporation de réserves et conversion en €	1 746 718 FRF			5 €	224 000	1 120 000 €

B. Évolution détaillée de la répartition du capital social au cours de 3 dernières années

A la connaissance de la Société, les seuls mouvements sur le capital intervenus au cours des trois derniers exercices et qui ont fait l'objet de déclarations de franchissement de seuils auprès de l'AMF, sont les suivants :

- La Société par action simplifiée Candell & Partners [1] (4 AVENUE Hoche, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 mars 2012, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société COMPAGNIE MAROCAINE et détenir 12.298 actions COMPAGNIE MAROCAINE représentant autant de droits de vote, soit 5,49% du capital et des droits de vote de cette société [2]

[1] Contrôlée par la société par actions simplifiée Consellior, elle-même contrôlée par M. Allan GREEN.

[2] Sur la base d'un capital composé de 224.000 actions représentant autant de droit de vote.

C. Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2014

Nom	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Jacques VITALIS	508	0,23%
COPAGES SAS (1)	73 968	33,02%
Sous total Jacques VITALIS (détection directe et indirecte)	74 476	33,25%
M. et Mme Henri DARU (2)	30 212	13,49%
CANDEL & PARTNERS (3)	14 757	6,59%
Hedwige de ROFFIGNAC	9 617	4,29%
Public	99 452	44,40%
Total	224 000	100%

(1) COPAGES SAS est contrôlée par la société civile COVIMAR, elle-même contrôlée par Monsieur Jacques VITALIS. COVIMAR, COPAGES et Jacques VITALIS ont déclaré agir de concert.

(2) Monsieur Henri DARU et Madame Caroline DARU ont déclaré agir de concert.

(3) Contrôlée par Monsieur Allan GREEN.

21.1.8 Place de cotation

Les actions de la Société sont actuellement inscrites sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A., compartiment C, sous le code ISIN FR FR0000030611, code mnémonique CIEM. Aucune demande d'admission n'est en cours sur un autre marché ou auprès d'une autre place financière.

21.2 ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

21.2.1 Objet social (art 3 des statuts)

La société a pour objet :

D'exploiter au Maroc ou dans tous autres pays, tous établissements industriels, commerciaux, etc...ainsi que toutes concessions se rapportant à toutes industries, à tous commerces ou à tous travaux publics ou privés ;
De faire ces exploitations, soit par voie d'exploitation directe, soit indirectement, soit par voie de création de sociétés spéciales d'exploitation, d'association en participation, de régie, de cessions à tous tiers, de prise de bail, de concession de baux ou autrement ;
De s'intéresser, sous quelque forme que ce soit, dans toutes affaires présentant un caractère analogue ou similaire à celui de la présente société, ainsi que dans toutes celles qui, sans présenter ce caractère, pourraient aider à son développement et concourir à sa prospérité ;
Et généralement de faire toutes opérations industrielles, commerciales, agricoles, financières, mobilières, immobilières se rattachant à l'objet de la société.

21.2.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction.

21.2.2.1 Composition du Conseil d'Administration

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et 18 au plus, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire parmi les actionnaires.

La durée de leur fonction est de six années. Les administrateurs peuvent toujours être réélus.

Une personne morale peut être nommée administrateur ; lors de sa nomination, elle est tenue de désigner un représentant permanent, dont le mandat lui est donné pour la durée de celui de la personne morale administrateur et doit être confirmé à chaque renouvellement.

En cas de révocation par la personne morale, de son représentant, de décès ou de démission, elle est tenue de notifier cet événement sans délai à la Société, ainsi que l'identité du nouveau représentant.

Par dérogation aux dispositions qui précèdent, le nombre des administrateurs personnes physiques et de représentants permanents de personnes morales, âgés de plus de soixante quinze ans, ne pourra, à l'issue de chaque Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux, dépasser la moitié (arrondi le cas échéant, au nombre entier supérieur) des administrateurs en exercice.

Si par suite de décès ou de démission une place d'administrateur devient vacante dans l'intervalle de deux assemblées générales, les autres administrateurs peuvent pourvoir provisoirement au remplacement de leur collègue jusqu'à la prochaine assemblée générale qui procède à l'élection définitive.

A défaut de ratification par cette assemblée, les délibérations prises et les actes accomplis par le Conseil d'Administration depuis la nomination provisoire n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre d'administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Chaque administrateur doit être propriétaire de huit actions au moins pendant la durée de ses fonctions.

Présidence

Le Conseil nomme parmi ses membres un Président et, s'il le juge convenable, un vice-président, qui peuvent toujours être réélus ; leur nomination peut être faite pour toute la durée de leurs fonctions d'administrateurs.

Quelque soit la durée pour laquelle elles lui ont été conférées, les fonctions du Président prennent fin de plein droit au plus tard à l'issue de la première Assemblée Générale Ordinaire annuelle tenue après la date à laquelle il a atteint l'âge de 70 ans révolus.

Toutefois, le Conseil se tenant à l'issue de ladite assemblée pourra proroger les fonctions du Président pour une durée de un an renouvelable deux fois.

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration.

Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

En cas d'absence du Président et du vice-président, le Conseil désigne pour chaque séance celui de ses membres qui doit présider la réunion. Le Conseil désigne aussi la personne devant remplir les fonctions de secrétaire et qui peut être prise même en dehors du Conseil et de ses actionnaires.

21.2.2.2 Réunion du Conseil d'Administration

(Article 19) Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation du Président au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'Administration peut demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé. Le Président est lié par les demandes qui lui sont ainsi adressées.

La présence de la moitié des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

Un règlement intérieur établi par le Conseil d'Administration peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence, sous réserve du respect de la réglementation en vigueur/ Dans ce cas, le règlement intérieur devra préciser les modalités de participation aux délibérations du Conseil par voie de visioconférence et de signature du document valant registre de présence.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, en cas de partage, seule la voix du président de séance est prépondérante.

Tout administrateur peut donner, même par lettre ou télégramme, pouvoir de le représenter, à l'un de ses collègues, mais chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance. Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social et coté et paraphé. Ils sont signés par le président de séance et un administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, ils sont signés par deux administrateurs.

Ils mentionnent le nom des administrateurs présents, excusés ou absents. Ils font état de la présence ou de l'absence des personnes convoquées à la réunion en vertu d'une disposition légale et de la présence de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion.

Il est suffisamment justifié du nombre des administrateurs en exercice et de leur présence par la production d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal. Les copies ou extraits sont valablement certifiés par le président du Conseil d'Administration, le directeur général, le directeur général délégué, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou de fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Au cours de la liquidation de la Société les copies ou extraits sont valablement certifiés par un seul liquidateur.

Missions et pouvoirs du Conseil

1. Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

2. Le Conseil ne peut, sauf autorisation de l'assemblée générale ordinaire, contracter des emprunts représentés par des obligations ; il ne peut davantage, sauf autorisation de l'assemblée générale extraordinaire, procéder à l'émission d'obligations convertibles ou autrement transformables en actions, échangeables contre des actions ou avec des bons de souscriptions d'actions.

3. Pour l'exercice de ces pouvoirs, le Conseil consent, s'il y a lieu, toutes délégations à son Président, ou à tout autre mandataire qu'il désigne, sous réserve des limitations prévues par la loi en ce qui concerne les avals, caution et garanties ; le Conseil peut accorder une faculté de substitution.

21.2.2.3 Modalités d'exercice de la direction générale de la Société

Direction Générale

1. La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique, nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le Conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale visées au premier alinéa. Les actionnaires de la Société et les tiers seront informés de ce choix à condition d'en informer les tiers et les actionnaires conformément à la réglementation en vigueur.

2. Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Quelle que soit la durée pour laquelle elles lui ont été conférées, les fonctions du Directeur Général prennent fin de plein droit au plus tard à l'issue de la première assemblée générale ordinaire annuelle tenue après la date à laquelle il a atteint l'âge de 70 ans révolus.

Toutefois le Conseil se tenant à l'issue de ladite assemblée pourra proroger les fonctions du directeur général pour une durée de un an renouvelable deux fois.

3. Sur proposition du directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou deux personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué.

Les fonctions du directeur général délégué prennent fin de plein droit au plus tard à l'issue de la première assemblée générale ordinaire annuelle tenue après la date à laquelle il a atteint l'âge de 70 ans révolus.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

Les actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération. Les titres des actions libérés seront nominatifs ou au porteur au choix de l'actionnaire qui, au surplus, aura le droit, à toute époque et à ses frais, de convertir ses titres nominatifs en titres au porteur et réciproquement.

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part proportionnelle au montant de son nominal.

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur selon le choix de l'actionnaire dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les registres tenus par la société émettrice (ces comptes individuels pouvant être des comptes nominatifs purs ou nominatifs administrés au choix de l'actionnaire) ou à une inscription en compte au porteur chez un intermédiaire agréé.

Les actions ne sont librement négociables qu'à compter de leur immatriculation ou de l'inscription de la mention modificative au registre du commerce et des sociétés à la suite d'une augmentation de capital, selon les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur. La propriété des actions résulte de leur inscription en compte. Les actions sont transmises à l'égard de tiers et de la Société par un ordre de virement de compte à compte.

A l'égard de la Société, les actions sont indivisibles, les copropriétaires indivis d'une action sont tenus de se faire représenter par un seul d'entre eux. Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

Les titulaires, les cessionnaires, intermédiaires et les souscripteurs sont tenus solidairement des versements non effectués sur les actions qui leur appartiennent ou dont ils ont été momentanément propriétaires.

Tout souscripteur ou actionnaire qui a cédé son titre, cesse, deux ans après la cession, d'être responsable des versements non encore appelés.

Les actionnaires ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant nominal de leurs actions.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre, dans quelques mains qu'il passe ; la propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement prises par l'Assemblée Générale ou le Conseil.

Les héritiers, représentants et créanciers de l'actionnaire ne peuvent, sous aucun prétexte, provoquer l'apposition des scellés sur les biens ou valeurs de la Société, en demander la licitation ou le partage, ni de s'immiscer en aucune manière dans son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter exclusivement aux inventaires sociaux et aux délibérations de l'Assemblée générale, sans pouvoir demander la communication d'aucun livre de la Société.

21.2.3.1 Délai de prescription de dividendes

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de mise en paiement seront prescrits au profit de l'État (Article 2277 du Code Civil).

21.2.3.2 Droit préférentiel de souscription

Les actions de la Société comportent toutes un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital.

21.2.3.3 Limitation des droits de vote

Aucune clause statutaire ne restreint le droit de vote attaché aux actions.

21.2.3.4 Titres au porteur identifiable

La société pourra en outre, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à tout organisme habilité, le nom, ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

21.2.3.5 Négociabilité des titres

Les titres de la Société sont librement négociables et cessibles.

21.2.3.6 Rachat par la Société de ses propres actions.

Néant.

21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

21.2.5 Assemblées générales d'actionnaires

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les convocations sont faites au moyen d'un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires ; en outre, les actionnaires titulaires de titres nominatifs, sont convoqués par lettre missive qui est recommandée s'ils le demandent et s'ils en avancent les frais.

Si toutes les actions sont nominatives, les insertions prévues ci-avant peuvent être remplacées par une convocation faite aux frais de la Société par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire.

21.2.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.7 Franchissements de seuils statutaires

Néant.

21.2.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

22 CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a conclu aucun autre contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) au cours des deux années précédant la date du présent document de référence.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS

Néant.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société. Peuvent notamment être consultés les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'assemblées générales.

Le présent document de référence est consultable sur le site de la Société, www.compagnie-marocaine.com et sur le site de l'Autorité des marchés financiers, www.amf-france.org.

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Non applicable.

26 AUTRES INFORMATIONS

Néant.